

CIS

Integrated Life Support Services

RAPPORT FINANCIER

31/12/2015



Sommaire

<i>Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015.....</i>	<i>3</i>
<i>Rapport sur la Responsabilité Sociétale</i>	<i>23</i>
<i>Comptes Consolidés</i>	<i>38</i>
<i>Comptes Annuels</i>	<i>63</i>
<i>Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices</i>	<i>76</i>
<i>Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne.....</i>	<i>77</i>
<i>Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 6 juin 2016.....</i>	<i>88</i>
<i>Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.....</i>	<i>88</i>
<i>Texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 6 juin 2016.....</i>	<i>94</i>
<i>Rapports des Commissaires aux Comptes</i>	<i>99</i>
<i>Responsable du Rapport Financier.....</i>	<i>112</i>

***Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur
les opérations de l'exercice clos le 31 décembre
2015***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer d'une part la situation du Groupe et l'évolution de son activité au cours de l'exercice portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 en tenant compte des événements importants survenus depuis la date de clôture, des résultats de cette activité, ainsi que l'évolution prévisible de la situation et les perspectives d'avenir, et soumettre d'autre part à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Le présent rapport comprend également le rapport sur la gestion du Groupe au sens des dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce.

I. SITUATION DU GROUPE CIS ET DE SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2015

1. Présentation des activités du groupe CIS

CIS, un acteur international

CIS, Catering International & Services, Groupe de 24 ans d'expérience, est une société de services intégrés spécialisée dans la restauration, l'hôtellerie et le facilities management pour les entreprises opérant en milieux difficiles. Présent dans plus de 30 pays et sur 200 sites opérationnels, CIS est aujourd'hui le troisième acteur mondial dans la gestion de bases-vie, on-shore et off-shore, et emploie près de 12 000 collaborateurs.

CIS est en mesure d'apporter ses services à différentes catégories de clientèle en particulier pour les secteurs de l'industrie pétrolière, minière et des forces armées.

Enfin, CIS est très engagé dans le développement durable et socio-économique auprès des populations des pays dans lesquels il intervient.

2. Niveau de l'activité

L'exercice 2015 a été marqué par un environnement mondial difficile au plan économique et géopolitique.

La chute brutale du cours du pétrole et des matières premières a conduit les grands acteurs pétroliers et miniers à différer, voire annuler leurs investissements et la dépréciation des cours de change a également eu un impact défavorable sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Ainsi, le chiffre d'affaires 2015, réalisé 100 % à l'international, s'établit à 272 millions d'euros en baisse limitée de 1,8% à taux de change constant (-4,5% en données publiées).

La dépréciation des cours de change a impacté le chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros.

Cet effet négatif s'élève à près de 17 millions d'euros pour les 5 pays suivants qui représentent plus de 60% de l'activité du Groupe : les cours de change ont été dépréciés entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 de -10% sur l'Algérie, -34% sur le Brésil, -67% au Kazakhstan, -32% au Mozambique et -12% en Russie.

Cependant, malgré cet environnement mondial très dégradé, CIS a démontré sa capacité à résister et a poursuivi sa dynamique commerciale avec un carnet de commandes en hausse de 8% à 466 millions de dollars US en 2015 contre 432 millions de dollars US en 2014. Cette croissance démontre la pertinence du positionnement du Groupe, l'implication des équipes présentes sur les différentes zones d'opération et la confiance de ses clients.

Ainsi, le Groupe conserve une base de clientèle récurrente avec 91% de renouvellement de ses contrats et enregistre une montée en puissance des nouvelles opérations.

Le Groupe a également démarré ses activités dans deux nouvelles zones géographiques : la Somalie et l'Arabie Saoudite.

Développements et faits marquants

L'exercice 2015 traduit la grande confiance de donneurs d'ordres prestigieux ; CIS a remporté de nombreux contrats parmi lesquels :

- Mauritanie : Groupe Kinross sur le site de Tasiast (production d'or et de cuivre)
- Tchad : Groupe Glencore pour la gestion de deux bases-vie (production pétrolière)
- Russie : Groupe Total (production pétrolière)
- Somalie : 8 nouveaux contrats dans les secteurs paramilitaires

Sur la période, le Groupe a poursuivi ses opérations structurantes de partenariat.

Ainsi, en Arabie Saoudite, le partenariat signé en 2014 avec la société Zomco, filiale du groupe AL-ZAMIL s'est concrétisé sur 2015 avec la signature de plusieurs contrats dans le secteur pétrolier et parapétrolier, notamment un contrat majeur avec Saudi Aramco qui lui permet d'entrer ainsi dans le cercle très fermé des fournisseurs du premier groupe pétrolier mondial.

En Algérie, le Groupe confirme sa position de leader du catering et renforce la notoriété de la filiale, avec 7 nouveaux contrats signés en 2015 et 21 reconductions de contrats. Le Groupe a également déployé un plan d'investissement de 4 M€ pour moderniser sa base logistique d'Hassi Messaoud, d'une superficie de 17 000 m², disposant de près de 6 000 m³ de chambres froides et de plus de 5 000 m² d'entrepôts de stockage de produits secs.

Au Brésil, le Groupe poursuit le plan de redressement de sa filiale dans une conjoncture très dégradée mais marquée par une dynamique commerciale soutenue qui s'est traduite par la signature de cinq nouveaux contrats avec SBM Offshore et Saipem.

Le Groupe a également confirmé son développement stratégique dans de nouveaux secteurs, notamment auprès des Forces armées en Somalie avec la signature de huit nouveaux contrats avec des sociétés liées aux opérations des forces de maintien de la paix et des organisations internationales à Mogadiscio.

En novembre 2015, Régis Arnoux, Président et Directeur Général du Groupe CIS a reçu le Prix Image Entreprise Méditerranée 2015 qui a récompensé CIS pour son développement, son expertise et ses performances à l'international ainsi que pour son implication et son engagement en région Méditerranée.

3. Données statistiques

L'activité commerciale est restée forte avec 466 M\$ de prises de commandes en progression de 8 % par rapport à 2014 (432 M\$), témoignant d'une réelle dynamique du Groupe.

4. Evolution boursière du cours de l'action CIS

Le cours de bourse de CIS a clôturé l'année 2015 à 16,00 euros contre 18,56 euros à fin 2014.

5. Analyse du Résultat Opérationnel et de la situation financière du Groupe

Dans ce contexte fortement dégradé par la baisse des secteurs pétroliers et miniers, la rentabilité opérationnelle courante s'est élevée à 10,6 M€ contre 17,9 M€ en 2014 en retrait de 2,4 points du fait de la pression de nos clients sur les marges et de l'augmentation des coûts de la main d'œuvre de 3,8 points, et ce malgré une bonne maîtrise des achats et des charges externes.

Les fonds propres du Groupe qui s'établissent à 64,9 M€ (67,5 M€ en 2014) ont été impactés à hauteur de 7,1 M€ par la baisse du cours des devises.

Les emprunts bancaires restent stable à 12,8 M€.

Des actions sont toujours en cours pour pouvoir obtenir l'autorisation d'opérer les transferts de bénéfices de notre filiale algérienne vers la France.

6. Principaux risques et incertitudes

Le groupe CIS conduit une politique de gestion des risques afin de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients, de ses salariés et de son environnement, sur la base des principes détaillés ci-après.

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas à sa connaissance d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés hormis ceux présentés ci-après.

LES RISQUES DE L'ACTIVITE

Risques liés aux conditions du marché

Les divers domaines d'intervention de CIS sont soumis à une forte concurrence internationale.

La position du Groupe sur ses marchés est directement dépendante de la qualité des services qu'il propose, de sa compétitivité et des relations de confiance qu'il a su instaurer de longue date avec les principaux donneurs d'ordre.

Assurances

Le Groupe assure l'ensemble de ses activités dans des conditions et avec des garanties couramment retenues dans ses domaines d'intervention.

Il a mis en place des contrats d'assurances qui permettent une couverture au niveau mondial pour les divers risques identifiés au regard de ses activités.

Le Groupe souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela est nécessaire et possible, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les contrats d'assurances sont supervisés et mis en œuvre par un courtier spécialisé et répartis sur plusieurs compagnies d'assurances européennes et internationales notoirement solvables.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a procédé à un appel d'offres auprès des principales compagnies d'assurances en vue d'augmenter les niveaux de garanties et d'en améliorer l'adéquation au regard des activités et des niveaux de risques du Groupe. Ainsi, les polices d'assurances couvrant notre personnel et notre responsabilité civile ont été renégociées et les garanties octroyées ont été augmentées de façon significative. Le Groupe a également souscrit une police d'assurance visant les dommages environnementaux pouvant être causés par notre activité.

LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risques de change

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de limiter les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

Risques liés aux pays d'opérations

Le Groupe procède à une surveillance permanente de son exposition aux risques liés aux pays d'opérations et à leur situation géopolitique.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années y compris dans des pays identifiés comme risqués.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Compte tenu de la nature même de l'activité du Groupe, le rôle, le professionnalisme ainsi que l'implication du personnel sont déterminants.

De façon à conserver et accroître l'expertise et la qualité du service rendu à ses clients, le Groupe a développé une forte culture d'entreprise et mis en place un système dynamique de gestion et de motivation de son personnel tels que la formation continue, un intéressement aux résultats ainsi que des rémunérations variables.

Le Groupe constate à ce titre un taux de renouvellement et d'absentéisme de son personnel très faible.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risques clients

La majorité de nos clients représente les premières signatures mondiales dans leurs activités respectives. De ce fait, il y a peu de risque de non-paiement et les clients dits « à risques » font l'objet d'une veille permanente particulière.

De plus, l'évolution des encours est suivie quotidiennement.

Risques sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est quasi-nul pour le Groupe du fait d'un faible taux d'endettement financier représentant 20% des fonds propres et d'une importante trésorerie nette de près de 32% du total du bilan.

Risques de liquidité

Comme nous venons de l'exposer, le Groupe conserve en permanence un bon niveau de liquidités permettant de considérer qu'il n'existe pas de réel risque de ce fait et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques sur actions

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est uniquement constitué de SICAV monétaires sans composante actions.

Risques de déficience du contrôle interne

Les procédures appliquées à l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la totalité des zones de risques financiers identifiées sont organisées de façon à réduire au maximum la survenance de tels risques (missions d'audits internes et externes effectuées tout au long de l'année).

Risques d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Le renforcement du système informatique du Groupe permet la transmission et la vérification des informations en temps réel, ce qui réduit ipso facto les risques de pertes de données et d'erreurs liées à la multiplication des opérations de saisie.

De plus l'application de procédures strictes de sauvegardes permet de se couvrir par rapport au risque de pertes des données.

Enfin, le système informatique est doté de toutes les protections existantes à ce jour (onduleurs, anti-virus, pare-feu) destinées à réduire les risques de coupure électrique, de panne, d'attaque de virus ou de vols de données.

Risques juridiques

Risques liés à l'évolution de la réglementation

La réglementation applicable aux activités du Groupe diffère selon les pays dans lesquels le Groupe opère. Dans ce cas, le Groupe peut être amené à faire appel à des conseils locaux afin de clarifier, si nécessaire, certaines obligations.

Litiges

Un contentieux oppose la société algérienne CNA à la Banque Centrale d'Algérie, concernant le transfert des dividendes aux actionnaires non-résidents. Au cours de l'exercice 2015, la Cour Suprême s'est une nouvelle fois prononcée en annulant l'arrêt de la Cour d'Appel d'Alger rendu au cours de l'exercice 2014. La société CNA a respecté ses obligations vis-à-vis de la législation locale et estime n'avoir commis aucune infraction.

La société CIS et ses conseils, au vu du dernier arrêt rendu par la Cour Suprême, considèrent qu'une issue favorable sera trouvée. Dans ce contexte, aucune provision n'a été constatée, de plus la Société n'est pas en mesure de déterminer le risque encouru de manière suffisamment fiable.

La Société n'a par ailleurs pas connaissance à la clôture de l'exercice d'autres procédures judiciaires ou d'arbitrage qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

LES MESURES PRISES EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS DE CRISE

CIS s'est mobilisé pour la protection de ses collaborateurs dans les pays touchés par le virus EBOLA dans lesquels le Groupe est présent : la Sierra Leone et la Guinée Conakry.

Dès les premiers signes de l'apparition de la maladie à virus Ebola, CIS a mobilisé sa « cellule de crise » qui a défini un certain nombre de mesures préventives en matière de sécurité et d'hygiène sanitaire, pour tous les collaborateurs du Groupe se situant sur des sites à risques.

La « cellule de crise » a ainsi déployé un plan d'action qui s'est traduit par :

- La transmission aux agents sur place de consignes très strictes de sécurité,
- Des mesures de confinement,
- Une stricte gestion des mouvements de personnes sur les zones concernées,
- La formation du personnel avant chaque reprise de poste ainsi que des formations hebdomadaires des collaborateurs sur sites,
- La mise en place, en collaboration avec nos clients, de scénarios de procédures d'évacuation sur certains sites annonçant précisément les rôles respectifs de chaque intervenant.

Ces mesures seront maintenues tant que la situation sanitaire ne sera pas officiellement assainie et avérée sans risque.

II. PRESENTATION DES COMPTES

1. Comptes Annuels

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Présentation du compte de résultats

Le chiffre d'affaires est passé de 49 787 133 euros en 2014 à 34 237 969 euros en 2015, enregistrant ainsi un retrait de 15 549 164 euros, soit -31%.

Compte tenu des reprises sur provisions et transferts de charges pour 567 620 euros, le total des produits d'exploitation s'élève à 34 805 589 euros contre 50 435 553 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 38 641 364 euros contre 51 055 977 euros en 2014, soit une diminution de 12 414 613 euros, soit -24%.

Les charges comprennent 450 868 euros de dotations aux comptes d'amortissements et 210 116 euros de provisions pour risques, contre respectivement 516 623 euros et 409 000 euros pour les mêmes postes en 2014. Elles comprennent également 117 220 euros de dotations aux provisions sur actif circulant, contre 349 350 en 2014.

Le résultat d'exploitation est une perte de 3 835 775 euros contre une perte de 620 424 euros en 2014.

Correction faite des produits financiers pour 6 681 780 euros et des charges financières pour 2 669 320 euros, le résultat courant avant impôt est un bénéfice de 176 685 euros.

Compte tenu des produits exceptionnels pour 1 265 041 euros, des charges exceptionnelles pour 48 372 euros et de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 589 667 euros, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 803 686 euros au lieu de 2 091 462 euros en 2014.

Présentation du bilan

Le total des actifs à long terme s'élève à 14 232 764 euros, dont 12 792 253 euros d'immobilisations financières.

Le total des actifs circulants ressort à 25 622 590 euros, dont 8 442 936 euros de disponibilités, contre respectivement 29 527 897 euros et 10 937 116 euros en 2014.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 289 835 euros au lieu de 2 270 723 euros pour l'exercice précédent.

Le passif à court terme ressort à 27 319 323 euros au lieu de 30 720 187 euros en 2014.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2015 et avant dividende ressort à 11 296 970 euros contre 11 940 670 euros à la clôture de l'exercice 2014.

2. Comptes Consolidés

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Le périmètre de consolidation englobe l'ensemble des sociétés contrôlées par CIS de façon exclusive exerçant toutes leur activité à l'étranger et dont la liste figure dans les documents qui vous ont été remis.

Les comptes de l'exercice 2015 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Présentation du compte de résultats

Nous vous précisons que cette présentation vous est faite en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 271 974 K€ contre 284 679 K€ en 2014, enregistrant ainsi un retrait de 12 705 K€.

Le montant net des dotations et reprises pour amortissements et provisions ressort à 1 892 K€.

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 10 902 K€ au lieu de 16 814 K€ en 2014.

Le résultat financier ressort en bénéfice de 532 K€ contre une perte de 1 499 K€ en 2014.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 11 434 K€ au lieu de 15 315 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé est de 6 538 K€ contre 9 335 K€ en 2014.

La part de résultat revenant à CIS, société consolidante, ressort à 5 144 K€ contre 7 917 K€ en 2014.

Présentation du bilan

Nous vous précisons que cette présentation vous est également faite en milliers d'euros.

Les actifs non courants s'élèvent à 17 595 K€ contre 16 744 K€ en 2014.

Les actifs courants ressortent à 122 612 K€ contre 139 990 K€ en 2014.

Les passifs non courants s'élèvent à 10 393 K€ (dont 1 123 K€ de provisions à long terme) au lieu de 9 534 K€ en 2014.

Les passifs courants s'élèvent à 64 934 K€ au lieu de 79 660 K€ en 2014.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2015 ressort à 64 880 K€ contre 67 540 K€ à la clôture de l'exercice 2014.

La part des intérêts non contrôlant dans les fonds propres est de 3 682 K€ au lieu de 3 271 K€ en 2014.

Précisions diverses

L'effectif moyen du personnel ressort à 11 960 employés en 2015 contre 11 884 employés en 2014.

III. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. La situation économique mondiale

L'environnement économique mondial continue d'être porté par les besoins d'énergie et de minerais même si ceux-ci sont réduits dans le contexte actuel. Le secteur de la construction et des infrastructures accuse des écarts significatifs selon les zones, et de fortes variations. Ce contexte offre de réelles opportunités aux acteurs les plus réactifs. Le modèle économique du Groupe est pertinent et le Groupe demeure confiant quant à une reprise à court ou moyen terme des investissements notamment sur le continent Africain sur lequel CIS est très fortement positionné.

2. Stratégie et perspectives

En 2014, CIS a engagé un plan stratégique, accompagné par un cabinet de conseil spécialisé.

A l'issue du diagnostic effectué, qui confirme le modèle économique développé par CIS depuis l'origine, un plan baptisé ARISE 500, a été initié pour atteindre un premier objectif de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires. CIS a pour ambition de devenir l'opérateur de référence des services de l'extrême.

ARISE 500 va permettre de structurer durablement la croissance du Groupe autour d'un programme ambitieux :

- Se concentrer sur notre cœur de métier : la restauration, l'hôtellerie et les services affiliés,
- Poursuivre le développement par une organisation commerciale remaniée, une stratégie grands comptes renforcée et des partenariats très ciblés,
- Renforcer les positions géographiques,
- Améliorer la performance opérationnelle en modélisant les ressources, les besoins et en adaptant le pilotage des fonctions supports,
- Construire l'avenir, en fédérant les collaborateurs autour d'un service client renforcé, nourri par l'excellente qualité de service.

Malgré le contexte économique mondial actuel, CIS maintient le plan ARISE 500 et une stratégie offensive avec de multiples leviers de croissance :

- Accroître nos positions sur les marchés Pétrole & Gaz / Mines
- Se développer sur le marché des grands projets d'infrastructures
- Se renforcer sur le marché des Forces Armées et des Organisations Internationales
- Accélérer le déploiement sur les zones géographiques stratégiques à fort potentiel
- Multiplier les partenariats
- Procéder à des acquisitions
- Innover en matière d'offres et de services.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. CEI

ARCTIC CATERING SERVICES (ACS)

Cette société créée en 1997 au capital de 111 978 roubles dont le siège se situe à Moscou en Russie est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale a enregistré un retrait d'activité et des résultats en pertes du fait de l'arrêt de contrats de clients pétroliers conjugué à une forte baisse de 32% de la valeur moyenne du rouble entre 2014 et 2015.

CIS GEORGIE

Cette société créée en 2002 au capital de 2 000 laris dont le siège se situe à Tbilissi en Géorgie est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale est actuellement en sommeil par suite du constat de perspectives de développement quasi inexistantes.

CIS UKRAINE

Cette société créée en 1996 au capital de 6 000 dollars US dont le siège se situe à Kiev en Ukraine est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale est actuellement en sommeil.

UKRAINE CATERING & SERVICES (UCS)

La réactivation de notre ancienne structure ukrainienne étant trop longue et coûteuse, une nouvelle filiale a été créée à Kiev en Ukraine au capital de 63 000 hryvnias, détenu à 100 % par notre Groupe, afin de pouvoir participer aux appels d'offres à venir notamment dans le domaine de la construction.

B. ASIE - OCEANIE - MOYEN-ORIENT

CIS ASIE

Cette société créée en 1997 au capital de 583 600 sums dont le siège se situe à Zarafshan en Ouzbékistan est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

CAC KAZAKHSTAN

Cette filiale a été acquise en 2010 afin de mieux répondre aux exigences nationales des opérateurs pétroliers présents au Kazakhstan.

Son capital est de 72 500 tengés détenu à 100 % par notre Groupe, son siège se situe à Almaty au Kazakhstan.

Malgré une dévaluation du cours du tengé sur le 2^{ème} semestre 2015, nos activités ont continué de se développer grâce à la montée en puissance des contrats significatifs signés au cours de l'exercice précédent : Kazakhmys & KATCO.

CIS NOUVELLE-CALEDONIE

Cette société créée en 2005 au capital de 5 000 000 francs CFP dont le siège se situe à Koné est une filiale à 60 % de notre Groupe, 20 % étant détenus par un partenaire local français et 20% par la Province Nord.

Cette filiale a enregistré une activité en net retrait en raison de la poursuite de la démobilisation programmée des effectifs de notre client et de la fermeture du site de construction.

CIS PACIFIC

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 200 000 francs CFP a été créée en 2013 à Nouméa en Nouvelle-Calédonie afin de participer aux développements attendus dans le sud du pays.

Nous avons enregistré une faible activité, non encore rentable, avec le démarrage de nouveaux services de restauration auprès d'un établissement scolaire.

CIS YEMEN

Cette société créée en 2009 au capital de 8 000 000 riyals yéménites dont le siège se situe à Sanaa au Yemen est une filiale à 50 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Son activité porte sur l'exécution d'un contrat d'utilities management avec TOTAL qui permet de maintenir notre position dans ce pays et de démontrer que nous maîtrisons également ce type de services.

Cette filiale a enregistré un retrait d'activité du fait de la situation politique très fragile de ce pays.

MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE

Cette société créée en 2012, avec un capital de 5 000 000 dinars est détenue à 100 % par CIS, son siège social se situe à Bagdad en Iraq.

Cette filiale est désormais en sommeil, suite à l'arrêt de nos activités en 2013.

CIS MIDDLE-EAST

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 100 000 dirhams a été créée en 2013 à Dubaï aux Emirats Arabes Unis afin de participer aux développements attendus dans le Golfe Persique.

Nous n'avons pas eu d'activité opérationnelle au cours de cet exercice.

SUPPORT SERVICES MONGOLIA

Cette société au capital de 425 000 000 tugriks, dont le siège se situe à Oulan-Bator en Mongolie, a été créée en 2014. Cette filiale est détenue à 49% par notre Groupe et a été consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, son contrôle ayant été confié à CIS SA.

Nous opérons sur un contrat majeur démarré en 2014 avec Rio Tinto pour la gestion hôtelière du plus grand projet industriel minier de ce pays : la mine de cuivre et d'or d'Oyu Tolgoï.

Nos activités se sont poursuivies avec succès au cours de l'exercice 2015 à la satisfaction totale de notre client.

C. AFRIQUE

CATERING NORTH AFRICA SERVICES

Cette société créée en 2001 au capital de 1 000 000 dinars dont le siège se situe à Alger en Algérie est une filiale à 100 % de notre Groupe.

L'acquisition de notre participation dans la société CIEPTAL en 2006 s'est faite au travers de CNA qui, de ce fait, a cessé son activité opérationnelle.

Un contentieux oppose cette filiale à la Banque Centrale d'Algérie, concernant le transfert des dividendes aux actionnaires non-résidents. La Cour Suprême s'est une nouvelle fois prononcée en annulant l'arrêt de la Cour d'Appel d'Alger au cours de l'exercice 2015. La société CNA a respecté ses obligations vis-à-vis de la législation locale et estime n'avoir commis aucune infraction.

La société CIS et ses conseils, au vu de l'arrêt de cassation rendu par la Cour Suprême, considèrent qu'une issue favorable sera trouvée

CIEPTAL

Cette société acquise en 2006 au capital de 100 000 000 dinars et dont le siège se situe à Hassi-Messaoud en Algérie est une filiale à 100 % de notre Groupe depuis 2008.

Notre développement s'est poursuivi en 2015 et nous continuons d'enregistrer des performances opérationnelles correctes mais impactées par une augmentation du coût de la main d'œuvre du fait de l'évolution de dispositions politiques.

Le marché algérien demeure très porteur pour notre groupe.

CIS TCHAD

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à N'Djamena au Tchad est une filiale à 100 % de notre Groupe.

La chute du cours du pétrole a entraîné une baisse significative de l'activité de nos clients et donc de notre chiffre d'affaires. Les marges opérationnelles enregistrées demeurent toutefois satisfaisantes.

CIS CAMEROUN

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à Douala au Cameroun est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette société continue d'agir pour les activités du Groupe au Tchad en termes de logistique et d'approvisionnement.

ICS GUINEE Conakry

Cette société créée en 2008 au capital de 10 000 000 francs guinéens dont le siège se situe à Conakry en République de Guinée est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale a été impactée par l'arrêt de son principal contrat avec le groupe BECHTEL.

GCS GUINEE Conakry

Cette filiale détenue à 100 % par notre Groupe, au capital de 10 000 000 francs guinéens, dont le siège se situe à Conakry en République de Guinée, a été créée en 2011 pour les besoins liés aux développements miniers attendus dans ce pays.

Du fait de l'effondrement des cours de certaines matières premières dans le domaine minier ainsi que des risques sanitaires liés au virus EBOLA, ayant entraîné un désengagement de certains de nos clients, nous avons à nouveau enregistré une baisse de nos activités et des résultats en pertes.

CNA MAURITANIA

Nos activités sont gérées au travers de cette société créée en 2011, dont le capital de 2 000 000 ouguiyas est détenu à 100 % par CIS.

A la suite d'un appel d'offre international, notre filiale a à nouveau été retenue par la société canadienne KINROSS pour assurer tous les services de restauration, d'hôtellerie et logistique de ce contrat majeur.

L'opération, située en zone extrême, porte sur l'exploitation d'une très importante mine d'or.

Notre chiffre d'affaires a progressé, porté par une augmentation du cours du dollars US et par une augmentation de l'activité de notre client. Cette progression s'est également traduite au niveau de des résultats enregistrés.

CIS NIGER

Cette filiale a été créée en 2010 afin de pouvoir participer aux développements miniers. Son capital, détenu à 100% par CIS, est de 1 000 000 francs CFA ; son siège se situe à Niamey. Cette filiale est en sommeil.

CIS BURKINA FASO

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA et dont le siège se situe à Ouagadougou, a été créée en 2014. Nous avons enregistré une activité stable et des résultats satisfaisants dans ce pays dont les réserves sont essentiellement minières.

CIS MALI

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA, a été créée en 2013 afin de participer aux développements miniers de ce pays. Son siège se situe à Bamako au Mali. Nos activités ont continué de progresser par rapport à 2014 avec également une amélioration de nos marges.

CIS NACALA

Cette société, créée en 2013, au capital de 20 000 meticals dont le siège se situe à Nacala au Mozambique est une filiale à 80 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local. Cette filiale a enregistré une activité en retrait du fait de la démobilisation programmée des effectifs de notre client principal le Groupe minier brésilien VALE. Cette baisse a été partiellement compensée par la signature de plusieurs nouveaux contrats qui permettent d'élargir nos positions dans ce pays au potentiel de développements miniers et gaziers très riche.

TOP SERVICE

Pour renforcer sa position en République Démocratique du Congo, le Groupe a acquis en 2014 70% de la société TOP SERVICE, au capital de 919 825 385 francs congolais et dont le siège se situe à Lubumbashi. Cette société de catering locale est un acteur reconnu dans la région du Katanga, l'un des bassins miniers les plus riches d'Afrique. Nos activités ont essentiellement progressé grâce aux bonnes performances du contrat MMG signé au cours de l'exercice 2014, les marges enregistrées doivent cependant être améliorées.

D. AMERIQUE DU SUD

CIS BRESIL

Cette société créée en 1999 au capital de 27 801 680 réals dont le siège se situe à Macaé au Brésil est une filiale à 100 % de notre Groupe. L'activité de cette filiale a légèrement progressé mais la maîtrise de la rentabilité demeure toujours difficile et nous avons enregistré des pertes. Des mesures radicales ont à nouveau été prises afin de revoir notre façon d'opérer et notre système de gestion et de logistique en vue de rétablir aussi rapidement que possible l'équilibre économique de cette filiale.

CIS BOLIVIE

Cette société créée en 1998 au capital de 5 314 dollars US dont le siège se situe à Santa Cruz en Bolivie est une filiale à 99% de notre Groupe. Notre activité a nettement progressé et les efforts de gestion ont permis d'enregistrer une rentabilité équilibrée sur l'exercice 2015.

CIS PEROU

Cette société créée en 2006 au capital de 3 306 956 sols dont le siège est basé à Lima au Pérou est une filiale à 100 % de notre Groupe. Les contrats exploités se sont terminés en 2015 et il a été décidé d'initier les procédures de liquidation de cette filiale du fait de la faible visibilité des possibilités de croissance dans ce pays.

CISM VENEZUELA

Cette société créée en 1998 au capital de 20 000 bolivars fuerte dont le siège se situe à Caracas est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

CIS DOMINICANA

Cette société, dont le siège se situe à Santo Domingo en République Dominicaine, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 100 000 pesos, a été créée en 2013 afin de pouvoir répondre à l'appel d'offre du groupe minier BARRICK GOLD.

Nous avons enregistré une activité stable et des résultats satisfaisants dans ce pays dont les réserves sont essentiellement minières.

E. NOUVELLES FILIALES ACQUISES OU CREEES EN 2015

CIS ARABIA

Cette société au capital de 500 000 riyals, dont le siège se situe à Al Khobar en Arabie Saoudite, a été créée en 2015. Cette filiale est détenue à 55% par notre Groupe.

Le succès du partenariat local signé avec la société Zomco, filiale du Groupe Al Zamil a permis la signature de 6 contrats dès notre 1^{er} exercice. Le marché saoudien ouvre ainsi à notre Groupe des perspectives de développement de très grande ampleur.

Nos activités ont démarré en mars 2015, à la satisfaction totale de nos clients, enregistrant des niveaux de rentabilité encourageants.

CATER CONGO

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 10 000 000 francs CFA a été enregistrée à Brazzaville afin de positionner le Groupe en République du Congo où des appels d'offres dans le domaine pétrolier sont attendus.

Un premier contrat de faible ampleur a été opéré au cours de l'exercice afin de légitimer notre expertise dans ce pays.

CIS MOÇAMBIQUE

Cette société au capital de 20 000 meticals a été créée afin de développer nos activités dans des régions où CIS Nacala ne peut pas opérer du fait de contraintes d'enregistrement. Son siège se situe à Maputo au Mozambique et est une filiale à 80 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Cette filiale a ainsi démarré 4 nouveaux contrats sur l'exercice accompagnés d'une rentabilité satisfaisante.

CIS TURKEY

Cette société, détenue à 55% par notre Groupe, au capital de 10 000 livres turques, a été enregistrée en 2015 à Diyarbakir en Turquie.

Nos activités ont commencés en fin d'année sur la base d'un contrat en assistance technique modeste, à la demande d'un de nos clients pétroliers.

F. FILIALES DISSOUTES, ABSORBÉES OU CEDEES EN 2015

CIS SAKHALIN

CIS Sakhalin, enregistrée en 2003 à Yuzhno-Sakhalinsk, a été absorbée par notre filiale ARCTIC CATERING SERVICES (ACS) au cours de l'exercice 2015 de façon à concentrer nos activités en Russie sur une seule entité.

CIS SIERRA LEONE

Les perspectives de développement en Sierra Leone, pays très impacté par le virus Ebola, étant limitées, la dissolution de cette filiale a été opérée au cours de l'exercice.

CIS ANGOLA

Cette filiale a été mise en sommeil en 2011 du fait d'une insuffisance de visibilité sur les perspectives objectives du Groupe dans ce pays. Les formalités de dissolution commencées en 2014 ont été finalisées au cours de cet exercice.

VI. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Les informations se rapportant à ce paragraphe sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale joint au présent rapport.

VII. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires majoritaires.

Au 31 décembre 2015, le capital est composé de 8 041 040 actions, représentant un nombre total de droits de vote de 13 485 319, qui sont tous exerçables.

Au cours de l'exercice, la répartition du capital entre les principaux actionnaires n'a pas connu d'évolution majeure.

La part du flottant reste également stable.

Actionnaire	Nombre de Titres		Droits de Vote	
Mr Régis ARNOUX	2 620 109	32,6%	5 240 218	38,9%
Société FINRA (R. ARNOUX Président et associé majoritaire)	1 206 840	15,0%	2 406 430	17,8%
Mme Solange ALOYAN	587 244	7,3%	1 174 488	8,7%
Autres actionnaires individuels inscrits au nominatif	1 139 540	14,2%	2 186 876	16,2%
Actions auto-détenues* et compte de liquidités	32 747	0,4%	22 747	0,2%
Public (au porteur)	2 454 560	30,5%	2 454 560	18,2%
TOTAL	8 041 040	100,0%	13 485 319	100,0%

* Actions sans droit de vote : % en capital et droits de vote théoriques. Tous les autres % ci-dessus s'entendent en capital et droits de vote réels.

A la connaissance de CIS, les franchissements à la baisse et à la hausse du seuil légal de 5% ont fait l'objet des déclarations requises.

A la connaissance de CIS, à l'exclusion de M. ARNOUX, de la société FINRA et de Mme ALOYAN, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

VIII. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

La Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (codifiée sous l'article [L.441-6-1 al.1 du Code de commerce](#)) a prévu, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes devront publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Nous vous rappelons que l'activité de notre Société se déroule intégralement à l'étranger et que de ce fait, la quasi intégralité de nos fournisseurs est hors du champ d'application de cette loi.

Cependant, conformément au décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, qui fixe les modalités d'application de ces dispositions, nous vous indiquons les renseignements ci-après.

	2015	2014
Délais de rotation des Stocks	38 jours	39 jours
Crédit moyen Clients	67 jours	76 jours
Crédit moyen Fournisseurs	84 jours	95 jours

IX. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES TITRES

Programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons qu'en dernier lieu votre Assemblée Générale dans sa délibération du 9 juin 2015 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante, a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, autorisation pouvant être utilisée en vue de :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 8 décembre 2016.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix-huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Trente-Cinq (35) euros et le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de ladite autorisation ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou

en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par votre Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2015, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2015, la Société disposait en actions propres de 32 747 titres contre 31 106 au 31 décembre 2014.

Contrat de liquidité

CIS a conclu le 17 novembre 2006 avec la société de bourse Gilbert Dupont SNC, groupe Crédit du Nord, un contrat dans lequel Gilbert Dupont SNC est mandaté pour intervenir sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de CIS. Gilbert Dupont SNC exerce un mandat d'animation de marché en pleine indépendance. Le contrat conclu avec Gilbert Dupont SNC est conforme à la charte de l'AFEI (Association française des établissements d'investissement), reconnue par l'AMF.

Le bilan annuel du contrat de liquidité a été publié le 4 janvier 2016 sur le site Internet de CIS tel que résumé ci-après :

- nombre d'actions : 22 747
- solde en espèces du compte de liquidité : 221 990 €.

X. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 803 686,25 euros, de la manière suivante :

- Dividende 803 686,25 euros

Puis de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 161 238,55 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 964 924,80 euros.

Vous rappelant que le nombre d'actions est de 8 041 040, si vous approuvez cette affectation, le dividende brut global sera donc de 0,12 euro par action.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

XI. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents est celui mentionné dans le tableau ci-dessous.

	2012	2013	2014
<i>Nombre d'actions rémunérées</i>	8 041 040	8 041 040	8 041 040
<i>Dividende net par action</i>	0,275 €	0,13 €	0,18 €
<i>Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice</i>	25,41 €	23,19 €	18,56 €

XII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des charges non déductibles fiscalement, hormis l'impôt sur les sociétés, s'est élevé au titre de l'exercice écoulé à 32 504 euros, dont 23 587 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al.4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Monsieur Régis ARNOUX, Président-Directeur Général : Président de FINRA (SAS - 13 Marseille), Gérant de Monceau (SCI - 13 Marseille), de Immobilière Borély (SCI - 13 Marseille), de IMRA (SCI - 13 Marseille).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- FINANCIERE REGIS ARNOUX, administrateur (SAS - 13 Marseille) : Président de RANG Investment (SAS - 13 Marseille).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2015**
- Madame Monique ARNOUX, administrateur : Gérante de la SCEA Mas de Joussanes (13 - Mouriès).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- Madame Florence ARNOUX, administrateur : Néant.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2015**
- Madame Frédérique SALAMON, administrateur : Gérante de la SARL Flaym Consulting (92 - Rueil Malmaison).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- Monsieur Christian DAUMARIE*, administrateur : Néant.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2016
- Monsieur Henri de BODINAT*, administrateur : Président de Espérance (SAS - 75 Paris), Président-Directeur Général de Time For Growth (SA - 75 Paris) ; Président de Time Investors II (SAS - 75 Paris), Administrateur de Mobile Network Group (SA - 75 Paris), de Zound Industries (Stockholm), Managing director de Cantos Ltd (Londres).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2016
- Monsieur Michel de BONNECORSE*, administrateur : Gérant de Orientations Internationales (SARL - 75 Paris).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- Madame Sophie LE TANNEUR*, administrateur : Gérante de Financière Lucinda (SARL - 92 Neuilly-sur-Seine) ; Directeur Général Délégué de La Compagnie Française de l'Orient et de la Chine (SA - 75 Paris), Administrateur de Pyrex International Cookware (SAS - 36 Chateauroux).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2015**
- Monsieur Frédéric BEDIN*, administrateur : Président du Directoire de Hopscotch Groupe (SA - 75 Paris).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- MARINE FIRMINY* (SASU - 75 Paris), administrateur : Néant.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2017
- Monsieur Gonzague de BLIGNIERES*, administrateur : Président de Raise Conseil (SAS - 75 Paris) ; de Raise Investissement (SAS - 75 Paris) ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Impact Partenaires (SAS - 75 Paris) ; Administrateur de Oméga TV (SAS - 75 Paris), du fonds de dotation de l'Adie, de la Fondation Entreprendre, de United Way, Président d'honneur de Réseau Entreprendre Paris, Vice-Président de la Fédération des Pionnières.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2019

* Administrateurs Indépendants.

***Leurs mandats arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration a proposé le renouvellement de leur mandat respectif.*

Par ailleurs, nous vous proposons d'accepter la nomination de la société YLD Conseil, société en cours d'immatriculation, représentée par M. Yves-Louis DARRICARRERE en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 3 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux.

Ces informations prennent également en compte, le cas échéant, les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

- Monsieur Régis ARNOUX, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : 198 K€ à titre de salaire et jetons de présence.
- FINANCIERE REGIS ARNOUX, Administrateur : 268 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence.
- Madame Monique ARNOUX, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Madame Florence ARNOUX, Administrateur : 163 K€ à titre de salaire et jetons de présence.
- Madame Frédérique SALAMON, Administrateur : 106 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Monsieur Christian DAUMARIE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Monsieur Henri de BODINAT, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Michel de BONNECORSE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Madame Sophie LE TANNEUR, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Frédéric BEDIN, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- MARINE FIRMINY, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Gonzague de BLIGNIERES, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.

Il n'y a aucune autre rémunération versée aux mandataires sociaux, telles que indemnités de départ, régime de retraite supplémentaire, options de souscription d'actions, ni actions de performance, etc...

XIV. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015 : 210 260 titres représentant 2,6 % du capital social.

Aucun de ces titres ne faisait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE), ni aucun plan de souscription d'actions de la Société n'est en vigueur à ce jour.

XV. JETONS DE PRESENCE

En application des dispositions statutaires et légales, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle.

En 2015, le montant des jetons de présence qui a été versé aux administrateurs, s'est élevé à 15 000 € chacun, soit un total de 180 000 €.

XVI. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées sont détaillées à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2015.

XVII. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

Il n'y a aucune autorisation d'augmentation de capital en cours.

XVIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a entrepris aucune action de recherche et développement de nature à lui permettre de bénéficier des avantages fiscaux et financiers susceptibles d'être octroyés dans certains cas par les pouvoirs publics.

Aucune dépense de cette nature n'a été portée à l'actif de notre bilan.

XIX. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de CIS visés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont exposés ci-après :

- Structure du capital social de CIS : le capital social est détaillé au chapitre VII ci-dessus. A ce titre, nous vous rappelons que le fondateur et Président de CIS, Monsieur Arnoux, détient directement et indirectement au travers de la société FINRA dont il est associé majoritaire, 47,60% des actions et 56,70% des droits de vote.
- Les statuts de CIS, dans son article 13.2 stipule l'existence d'un droit de vote double.
- Il existe un accord entre certains actionnaires de référence entraînant une restriction en cas de cession d'actions.

XX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats, d'une part, de la société SYREC et de la société GRANT THORNTON, Co-Commissaires aux Comptes Titulaires et, d'autre part, de la société A.E.C.C. Gilbert Caulet et de la société A.M.O. Finance, Co-Commissaires aux Comptes Suppléants, arrivent à expiration à l'issue de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale du 6 juin 2016.

Nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de la société SYREC, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire,
- de renouveler le mandat de la société A.E.C.C. Gilbert Caulet, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant,
- et de nommer :
 - la société PKF AUDIT CONSEIL dont le siège social est sis : 17, boulevard Augustin Cieussa 13007 Marseille, aux fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de la société GRANT THORNTON,
 - la société FIPROVEX dont le siège social est sis : 45, cours Gouffé 13006 Marseille, aux fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de la société A.M.O. Finance

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

XXI. FONDATION D'ENTREPRISE

Conformément à la décision prise par votre assemblée générale du 12 juin 2007, notre Société a mis en place une fondation d'entreprise dont la création officielle résulte d'un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône en date du 11 février 2008.

Nous vous rappelons que l'objectif de cette Fondation est de sélectionner un ou plusieurs candidats (tes) venant de milieux défavorisés souhaitant poursuivre une formation secondaire et/ou universitaire et ayant un projet professionnel défini, afin de les accompagner non seulement sur le plan financier, mais également en leur apportant toute aide et assistance pendant tout le déroulement de leurs études.

Notre Fondation dont le budget s'élève à 40 000 euros par an, a assisté et suivi 14 candidates et candidats au cours de l'exercice 2015.

Les projets de résolutions que nous avons élaborés ont trait aux diverses questions abordées ci-dessus, de même qu'au quitus des membres du Conseil d'Administration et aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-42 al.3 du Code de commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions ainsi soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN AMINISTRATEUR

LE PRESIDENT

Rapport sur la Responsabilité Sociétale

NOS ENGAGEMENTS,

Nourrir, loger, servir et assurer le bien-être de plusieurs milliers de personnes réunies au bout du monde le temps d'un grand chantier c'est le métier de Catering International & Services.

Notre capacité à assurer la **gestion de bases-vie aux quatre coins du globe**, le **professionnalisme de nos équipes** et la **qualité de nos prestations**, sont aujourd'hui de notoriété.

Afin de maintenir et d'**améliorer l'efficacité** de nos prestations, j'ai engagé CIS dans une **démarche qualité** pour laquelle nous avons obtenu la certification ISO 9001 en février 2004, qui a été renouvelée chaque année.

Tous les **moyens et les ressources nécessaires** sont mis en œuvre pour cette démarche qui vise à :

- Consolider la **position de CIS** pour les appels d'offres majeurs et faciliter son accès à de **nouveaux marchés**,
- Améliorer l'**efficacité de notre organisation et de nos méthodes de travail**,
- Renforcer les **interfaces** entre le siège et les sites,
- Pérenniser la qualité de nos prestations et répondre aux attentes croissantes de nos clients, notamment en matière de **QHSE**,
- Promouvoir et respecter les valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les objectifs qualité sont revus, mesurés et analysés chaque année.

Dans ce contexte et parce que la **satisfaction de nos clients et consommateurs** est notre préoccupation première, je demande à **chaque collaborateur**, y compris sur les sites d'opérations de continuer à **s'impliquer dans ce projet collectif et global**, avec le Responsable Qualité.

"Nos valeurs : l'esprit d'équipe dans le respect des autres"

Régis ARNOUX
Président Directeur Général

NOS RESPONSABILITES,

Depuis son origine, le Groupe CIS cherche à se développer de manière durable en favorisant les populations et l'économie locale des pays dans lesquels il opère. Par sa position comme l'un des leaders mondiaux de la gestion de bases-vie, dont le cœur de métier reste l'hôtellerie et la restauration, CIS a une responsabilité grandissante vis-à-vis de ses clients, consommateurs, collaborateurs, fournisseurs et citoyens.

Notre métier a connu de grands changements ces dernières années et CIS a décidé de s'engager dans des pratiques toujours plus responsables, prévoyantes et volontaires. CIS a développé une démarche globale construite sur les 3 piliers du développement durable déclinés en 10 axes :

Responsabilité et performance économique

- Satisfaire nos clients et consommateurs
- Garantir l'efficacité de nos processus pour assurer une rentabilité à nos actionnaires
- Participer à la croissance économique locale durable
- Communiquer sur le développement durable

Responsabilité et performance environnementale

- Réduire les impacts environnementaux de nos produits et services
- Limiter nos émissions de Gaz à Effets de Serre

Responsabilité et performance sociale et sociétale

- Sécurité de nos collaborateurs
- Suivi et anticipation de la réglementation des ressources humaines
- Développement éthique de CIS
- Renforcement des contacts avec nos parties prenantes

NOTRE ETHIQUE,



En 2004 CIS a intégré dans son système de management une Charte Ethique qui énonce et reflète les valeurs et les règles d'éthique, morales et déontologiques dans lesquelles doit être menée la conduite de nos affaires et nos relations avec les tiers, (clients, fournisseurs, partenaires, pouvoirs publics, actionnaires,...).

En effet, nos actes doivent se conformer à des règles d'intégrité, d'impartialité et d'ouverture, ceci afin de conserver et d'accroître la confiance de nos actionnaires, partenaires, clients et fournisseurs, et préserver notre réussite.

Nos engagements consistent en particulier à prévenir le blanchiment d'argent, à lutter contre la corruption, à respecter les règles de la libre concurrence, de confidentialité, à éviter les situations de conflits d'intérêts, à se conformer scrupuleusement à l'ensemble des législations qui nous sont applicables, à agir pour l'environnement et le développement durable. Dans la continuité de cette logique, CIS est membre du pacte mondial de l'ONU depuis 2005 et publie régulièrement ses « Communication on Progress ».

En outre, CIS s'engage au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances, la protection de la santé et de la sécurité. Ces valeurs sont partagées par tous les collaborateurs et dirigeants de CIS.

La Charte Ethique s'applique à tous les dirigeants et collaborateurs du Groupe CIS.

NOTE METHODOLOGIQUE

Les informations présentées ci-dessous sont communiquées conformément au décret n°2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II. Les indicateurs sont présentés pour l'ensemble du Groupe (la Société CIS France ainsi que l'ensemble de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle), calculés par consolidation des données collectées dans les pays où CIS est présent, formant une cohérence entre le reporting social, l'impact du Groupe sur l'environnement et le reporting financier. Des informations complémentaires sur nos engagements et notre politique de développement durable sont disponibles sur le site internet du Groupe CIS www.cis-catering.com.

Périmètre du reporting

Certains indicateurs sont présentés dans ce rapport sur un périmètre restreint (Siège, ou Siège et expatriés) compte tenu de la pertinence ou de la disponibilité de ces informations. Cette restriction de périmètre est précisée dans le corps du rapport pour chaque indicateur concerné.

En 2013 le département QHSE&DD (*Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable*) a mis en place le projet « Data RSE ». Ce projet, matérialisé par la création d'une matrice de *reporting* environnemental, a permis une remontée partielle des informations. En effet, de nombreux sites d'opération nous ont confirmé leur stricte impossibilité d'évaluer ou d'obtenir une information fiable permettant de quantifier :

- La consommation en eau, électricité, carburant,
- Les déchets produits et recyclés,
- Les émissions de CO₂

...tous ces approvisionnements et recyclages étant gérés par nos clients, qui ne disposent eux-mêmes que d'une information consolidée pour le site sans possibilité de fournir des informations chiffrées détaillées pour chacun de leurs nombreux sous-traitants, dont nous faisons partie.

Période de reporting

Le reporting couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les données comparables sont relatives à la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Thématiques non pertinentes ou absentes du rapport

Le bilan des accords collectifs n'est pas communiqué dans ce rapport en l'absence d'information consolidable. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité, l'utilisation des sols et l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont considérées comme non pertinentes compte tenu de notre activité.

Le Groupe CIS n'a pas engagé de dépenses en 2015 (comme en 2014) pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions, dans la mesure où ce n'était pas nécessaire, la propriété des installations et les décisions environnementales revenant à nos clients. Il n'y a pas, au 31 décembre 2015, de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

REFERENTIEL

Les informations présentées ci-dessous sont établies conformément au « Référentiel de reporting RSE 2015 » établi par le Groupe CIS et disponible sur simple demande.

La dynamique sociale du Groupe CIS

NOS EQUIPES

L'effectif moyen du Groupe au 31 décembre 2015 est de 11 960 collaborateurs, stable comparé à celui enregistré au 31 décembre 2014. Les femmes représentent 17% des effectifs (Siège et expatriés, 17% en 2014). Le déséquilibre significatif de la proportion entre hommes et femmes au sein du Groupe est la conséquence directe de nos activités de services en milieu extrême et de notre présence dans certains pays où les règles religieuses interdisent le travail des femmes, la sécurité de nos équipes dans les pays d'opération restant notre priorité.

Les équipes CIS : une forte présence à l'étranger

Effectif moyen	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	12 mois	%	12 mois	%
Asie/Océanie	758	6	938	8
Afrique	7 379	62	7 514	63
CEI	1 773	15	1 403	12
Amérique du Sud	1 787	15	1 720	15
Expatriés	214	2	260	2
Siège social	49	0	49	0
TOTAL	11 960	100	11 884	100

L'effectif présenté correspond aux CDI, CDD ou équivalent locaux. L'évolution des effectifs Siège et expatriés (263 personnes en 2015) a généré 26 embauches et 72 départs (dont 4 licenciements) au cours de l'année 2015. Le département QHSE&DD a entrepris courant 2015 un processus de fiabilisation des données d'effectif en provenance des sites d'opération.

Répartition par âge des effectifs Siège et expatriés (en %)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Moins de 25 ans	0	1
25-29 ans	4	4
30-34 ans	16	17
35-39 ans	21	18
40-44 ans	10	10
45-49 ans	19	20
50-54 ans	11	11
55-59 ans	13	13
60 ans et plus	6	6
	100	100
AGE MOYEN	45 ans	44 ans

L'organisation du travail

La durée légale du travail des collaborateurs au Siège du Groupe est de 39 heures par semaine (dont 2% de temps partiel). L'absentéisme ressort à 0,7% en 2015 (0,9% en 2014 ; cet indicateur est calculé en jours ouvrés d'absence pour maladie ou non justifiée par salarié et par an).

Le temps de travail des employés locaux dans les pays d'opération est fixé dans le respect des réglementations locales.

Les rythmes de rotation des agents expatriés sont majoritairement dépendants des contrats clients.

Les expatriés, selon leur contrat et leur pays d'opération, respectent un rythme de rotation exprimé en semaines ou en mois définissant la durée de leur intervention continue sur site et la durée de leur retour au domicile (par exemple « 8/3 » correspondent à 8 semaines de mobilisation pour 3 semaines à domicile).

L'organisation du dialogue social

Compte tenu de ses effectifs, la Société CIS France a instauré un dialogue de qualité avec les délégués du personnel, qui peuvent notamment être consultés sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail. La filiale CIS Nouvelle-Calédonie dispose d'instances de représentation du personnel avec lesquelles la direction de la Société entretient un dialogue régulier. Les autres filiales ne sont pas concernées par ces dispositions, de par la législation en vigueur.

LA VALORISATION DE NOS TALENTS

La formation de nos collaborateurs : développer les compétences pour une amélioration constante de notre qualité de service et favoriser l'épanouissement professionnel de notre personnel.

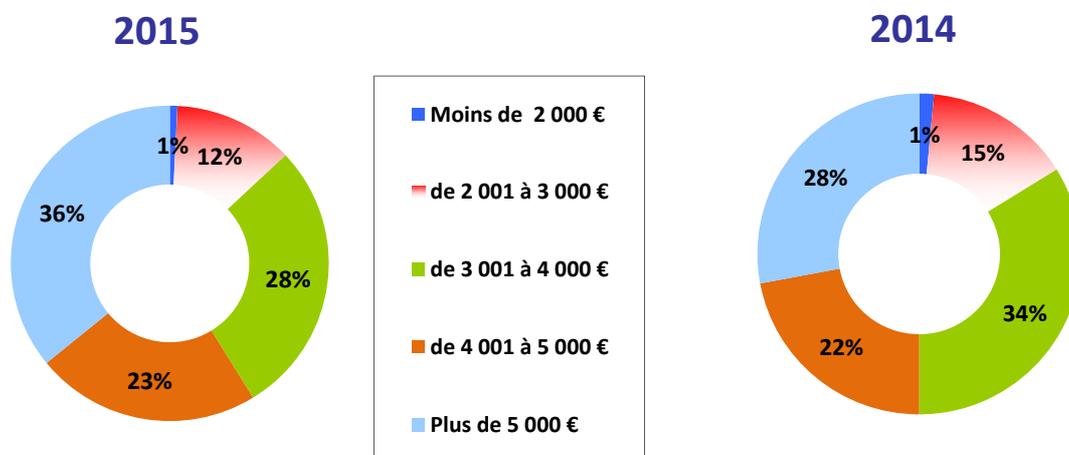
La formation proposée aux équipes regroupe :

- Formation qualité
- Formation sécurité
- Formation technique-métier
- Formation aux techniques de management
- Formation informatique

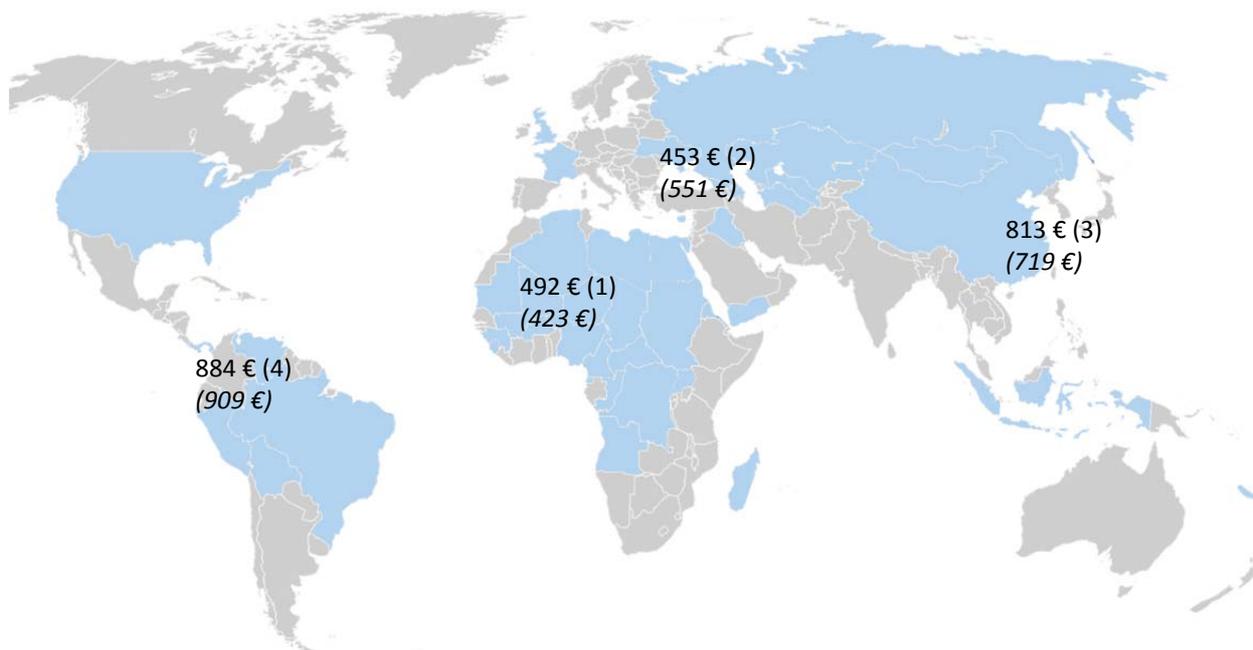
Les formations externes et internes suivies par les collaborateurs ont représenté 30 415 heures en 2015, soit 22% de moins qu'en 2014, représentant des dépenses respectives de 143,1 K€ en 2015 et 144,4 K€ en 2014. Tous les collaborateurs, quelles que soient leurs responsabilités, se voient offrir un plan de formation adapté à leurs compétences et permettant, selon leurs souhaits, de se préparer à une reconversion, une mobilité internationale ou une progression de carrière. Tous ont bénéficié de formations en 2015.

Evolution de la rémunération

Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage des effectifs Siège et Expatriés en CDI et à temps complet selon leur rémunération brute mensuelle :



Les salaires moyens mensuels (charges incluses) des employés locaux par zone géographique sont les suivants en 2015 (et 2014) :



(1)	ALGERIE - ANGOLA - BURKINA FASO - CONGO (RDC) - CONGO (BRAZZAVILLE) - ERYTHREE - GUINEE CONAKRY - LIBYE - MADAGASCAR - MALI - MAURITANIE - MOZAMBIQUE - SIERRA LEONE - SOMALIE - TCHAD
(2)	ARABIE SAOUDITE - EGYPTE - EMIRATS ARABES UNIS - IRAK - MONGOLIE - NOUVELLE-CALEDONIE - TURQUIE - YEMEN
(3)	KAZAKHSTAN - RUSSIE - TURKMENISTAN
(4)	BOLIVIE - BRESIL - REPUBLIQUE DOMINICAINE - PEROU

LA SECURITE DE NOS EQUIPES : NOTRE PRIORITE

Les méthodes de management du Groupe CIS s'inscrivent dans le respect des référentiels ISO et OHSAS, et cela même pour les filiales n'ayant pas entrepris de démarche de certification. Le respect de ces référentiels par tous les collaborateurs du Groupe est renforcé par son inscription dans la Charte Ethique.

Les accidents du travail font l'objet d'une analyse systématique, afin d'en déterminer les causes et d'y remédier, par la sécurisation d'un lieu, la formation et l'information des équipes, la mise en place d'actions de prévention...

En 2015, 27 accidents ont provoqué un arrêt de travail contre 17 en 2014 (aucun accident au Siège en 2015 et 2014), soit un taux de fréquence de 0,76 en 2015 (taux de gravité de 0,007) et 0,48 en 2014 (ce taux est calculé par million d'heures travaillées, la gravité est évaluée en jours calendaires d'arrêt par millier d'heures travaillées). Les accidents du travail recensés concernent majoritairement des coupures (44%) compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, et ne constituent ni rechutes ni accidents du trajet.

Le taux de fréquence des accidents de la route, calculé en accidents pour 1 million de km parcouru, s'élève à 0,43 en 2015 contre 0,78 en 2014.

Au Siège du Groupe, aucune maladie professionnelle n'a été recensée en 2015.

Formation premier secours

En Mauritanie nous avons réalisé une campagne de formation aux premiers soins avec un organisme spécialisé. A l'issue de cette formation, 75 de nos employés ont reçu le titre de Sauveteur Secouriste au Travail (18% de l'effectif local).

Formation sécurité incendie

L'ensemble des collaborateurs du Siège a bénéficié en 2015 d'une formation sécurité incendie dispensée en interne par un de nos collaborateurs.

Soyons acteurs de notre sécurité

Depuis 2013, CIS Tchad forme de manière interactive ses salariés à la sécurité au travail. Composée de 2 ou 3 « comédiens » volontaires et à l'aise pour prendre la parole en public, l'équipe se rencontre avec le département HSE chaque semaine afin de décider conjointement le thème du sketch et définir le message à faire passer. Afin de conserver l'attention de l'auditoire, le sketch se veut court (5 min max), comique et parlé dans la langue locale. Qu'il s'agisse d'une mise en situation du travail quotidien ou d'une simulation d'accident, le message simple mais toujours pertinent est mieux assimilé par les employés mais aussi nos clients, qui apprécient à la fois l'initiative et les résultats obtenus. Le Tchad atteint d'ailleurs le record de 10 années de travail sans accident avec arrêt de travail.

Des pays qui atteignent leur objectif 0 incident

Au Congo Brazzaville, comme en Guinée, au Mozambique, en Nouvelle-Calédonie, en République Démocratique du Congo, en Russie, au Tchad et au Turkménistan, aucun accident même mineur n'est survenu en 2015.

L'éthique en matière de recrutement et de promotion : égalité de traitement

Le recrutement et la promotion au sein du Groupe sont uniquement basés sur les compétences de chacun, sans discrimination liée au sexe, à l'âge, aux origines, à la condition physique. A titre d'exemple, le personnel du Siège et les expatriés représentent 22 nationalités différentes, 17% de femmes (60% au Siège du Groupe), 2% de personnes handicapées (au Siège). La Charte Ethique est signée par l'ensemble du personnel entrant au sein du Groupe CIS.

Par ailleurs, la parité est respectée au sein du conseil d'administration de CIS dans le respect de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

De plus, l'application de la Charte exige au sein du Groupe la promotion et le strict respect des conventions de l'OIT (liberté d'association, non-discrimination, abolition du travail forcé et de l'emploi des enfants).

La loyauté des pratiques professionnelles nécessite une implication de tous les collaborateurs

La promotion de la lutte contre toute forme de corruption, et notamment la politique d'acceptation et d'offre de cadeaux dans le cadre des relations des collaborateurs du Groupe avec tout tiers intéressé (fournisseur, client, représentant de la collectivité locale, conseil...) est strictement définie par la Charte Ethique du Groupe. Par ailleurs, la santé et la sécurité des consommateurs est garantie par le respect des référentiels ISO et OHSAS dans toutes les filiales du Groupe.

Le Groupe CIS au cœur de son environnement

Le Siège et certaines filiales du Groupe ont entrepris des démarches de certification :

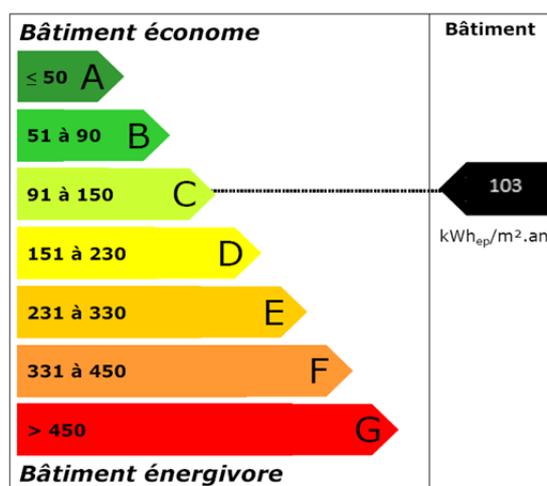
	ISO 9001	ISO 14001	OHSAS 18001	ISO 22000
Certifications prévues				
2016				Mongolie
	ISO 9001	ISO 14001	OHSAS 18001	ISO 22000
2015	Mauritanie		Mauritanie	
2014	Mongolie	Mongolie		
2013	Russie			Russie
2012			Kazakhstan	
Certifications obtenues				
2011	Tchad Kazakhstan	Algérie Tchad	Algérie	
2010	Nouvelle Calédonie		Nouvelle Calédonie	
2009			Tchad	
2008	Bolivie	Bolivie	Bolivie	
2007	Brésil			Brésil
2005	Algérie			
2004	France			

LES ACTIONS QUE NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S'orienter vers une consommation responsable

Au Siège du Groupe, en 2015, la consommation d'eau est de 257 m³ (320m³ en 2014) ; l'électricité consommée représente 194 MWh (141 MWh en 2014), ce faible niveau de consommation n'ayant pas entraîné de réflexion sur le recours aux énergies renouvelables. Ces informations ne peuvent être obtenues pour les filiales, comme détaillé dans le paragraphe de présentation du projet « Data RSE ». Toutefois, les Directeurs Pays sont sensibilisés à la nécessité d'une utilisation raisonnée des ressources en eau, notamment dans les zones connaissant un stress hydrique.

Pour la première année, CIS a réalisé un Audit Energétique sur le périmètre du Siège :



Le Groupe CIS promeut la protection de la biodiversité et refuse l'utilisation de toute espèce en voie de disparition (comme le thon rouge) dans les menus proposés aux clients. Les actions de promotion de la biodiversité locale sont laissées à l'initiative des filiales. Les acheteurs et cuisiniers sont formés par le département QHSE et DD à l'amélioration de la fraîcheur des produits (approvisionnement local privilégié, respect de la saisonnalité des fruits et légumes...).

Les approvisionnements en produits alimentaires des sites opérationnels sont dépendants des termes contractuels (qui fixent en général le montant minimum de stock de produits alimentaires à posséder sur le site). La consommation des matières premières est un enjeu tant de responsabilité sociétale et environnementale que de rentabilité, et la mesure de l'efficacité de leur utilisation est assurée par le suivi contrat par contrat du prix de revient journalier des denrées utilisées dans la confection des menus.

Réduire l'empreinte carbone du Groupe

L'impact carbone des activités du Groupe CIS est mesurable par la valorisation carbone des voyages réalisés par les salariés Siège et expatriés. En 2015, l'impact de nos voyages sur la production de CO₂ s'élève à 951 tonnes (1 368 tonnes pour 2014). Nous encourageons notre personnel à limiter ses déplacements pour réduire notre empreinte environnementale, par l'utilisation notamment de la visio-conférence afin d'éviter les voyages inutiles. L'électricité consommée par le Siège représente une émission indirecte de 3,7 tonnes de CO₂ en 2015 selon les facteurs d'émission publiés par EDF (3 tonnes en 2014).

Les rejets de substances dangereuses, nuisances sonores et autre pollution spécifique

L'activité du Groupe n'est pas génératrice de pollution de l'air, de l'eau ou des sols affectant l'environnement. L'utilisation des sols, les nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique ne sont pas évaluées, n'étant pas applicables à notre activité.

Limiter les déchets

Le recyclage de nos déchets et le contrôle du gaspillage sont des facteurs de protection de l'environnement non négligeables.

De la fourchette à la fourche : en Mauritanie ainsi que dans d'autres pays, nous avons mis en place une politique de minimisation et revalorisation des déchets. Ainsi, nous réalisons notre propre compost avec les produits organiques issus de la production et du service. Nous utilisons ce compost comme terreau dans la base-vie.

Ainsi, 3,1 tonnes de papier ont été recyclées en 2015 par le Siège (2,6 en 2014). Nous privilégions systématiquement les impressions au format PDF et les scans aux photocopies afin de limiter notre consommation de papier et protéger ainsi l'environnement. Le tri sélectif des déchets d'emballage est effectué dans toutes nos filiales, et l'utilisation raisonnée des vivres dans la confection de nos repas est au cœur de nos préoccupations, afin de maîtriser nos coûts tout en limitant notre impact sur l'environnement.

Les efforts du Groupe CIS en matière de QHSE et DD

Les actions de formation et d'information des salariés en matière de Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable ont été largement renforcées en 2015 et représentent 29 757 heures, soit 98% de l'offre de formation globale. En 2014, 38 971 heures de formations internes et externes avaient été dispensées aux collaborateurs CIS sur les problématiques QHSE.

Nutrition et équilibre alimentaire

Avec plus de 35 millions de repas servis cette année, le Groupe CIS est sensible aux effets des déséquilibres nutritionnels sur la santé. Aussi, pour participer à la lutte contre les maladies cardio-vasculaires et l'obésité, le Groupe CIS forme ses chefs à la réduction de l'utilisation de graisses saturées, de sucre et de sel dans leurs recettes : en 2015, CIS a réalisé 6 campagnes de communication sur le thème de la nutrition. Ces campagnes ont été suivies sur l'ensemble des opérations de CIS à travers le monde. Nous les avons réalisées en adéquation avec les journées mondiales du diabète, de l'alimentation, des maladies cardio-vasculaires, de l'hypertension, de l'eau et de l'activité physique. Lors de ces communications organisées depuis le Siège, nous avons demandé à nos filiales de réaliser des initiatives sur ces thématiques avec nos collaborateurs. Ceci nous a permis de mobiliser tout notre personnel sur ces problématiques et nous allons renouveler ces opérations pour les années à venir.

D'autre part, les programmes que nous avons initié il y a déjà quelques années sont constamment améliorés :

- H4U (Health for You) - Programme complet de nutrition basé sur un diagnostic initial de l'état de santé de la population du site concerné. Accompagnement personnalisé de manière à améliorer l'état de santé général des résidents et d'apporter ainsi la meilleure performance possible à nos clients.
- Go for green - Programme d'identification rapide des aliments pour guider les choix des résidents (Vert, Jaune, Rouge). Avec cette identification rapide, les convives s'orientent naturellement vers les plats les plus équilibrés.
- Go for green for better health – Identique au programme précédent, mais basé sur 4 couleurs Vert, Jaune, Bleu, Rouge de façon à affiner les choix alimentaires.
- Verde.come – Adapté aux habitudes alimentaires brésiliennes et mozambicaines, ce programme permet également d'orienter les choix des convives au travers d'un système de 4 couleurs.

Nous renforçons nos ambitions pour les années à venir, notamment au travers d'un logiciel « Menu Engineering » que nous développons en interne pour l'adapter à 100% à nos besoins professionnels, et qui bénéficie de l'expérience et des connaissances pluridisciplinaires de nos équipes locales et Siège (nutritionniste Groupe, développeur informatique, contrôleur de gestion pays, directeur pays, directeur QHSE..). Ce logiciel aura de nombreuses fonctionnalités telles que l'établissement de fiches recettes standardisées qui incluront les données nutritionnelles de 8 464 ingrédients (*USDA database*), mais également les différentes techniques de cuisson, avertissement sur les allergènes, équilibrage des menus, préparation des achats, gestion de l'étiquetage, etc.

L'impact territorial de l'activité du Groupe CIS dans les pays d'opération

Le Groupe CIS privilégie la nationalisation des postes : les opérations sont réalisées par 98% de salariés locaux en moyenne. Les salariés bénéficient donc d'un emploi et de formations (parfois diplômantes), et les filiales engagent un transfert de compétences des expatriés vers les locaux.

Notre politique d'achat inclut l'envoi d'un questionnaire éthique aux fournisseurs avant leur sélection. Le groupe n'a pas recours à la sous-traitance.

L'engagement des sociétés du Groupe dans le développement local

Compte tenu de la répartition des activités de CIS dans le monde, il ne nous paraît pas pertinent d'engager les pays d'opérations dans un projet unique ; le Groupe CIS sensibilise ses Directeurs Pays et ses expatriés à la nécessité de préserver l'environnement local. De ce fait, chaque filiale s'implique dans les projets locaux de son choix, selon les spécificités régionales. Ce fonctionnement permet à chacun de nos projets locaux de remporter l'adhésion des équipes en place et de proposer ainsi des engagements pertinents et efficaces aux acteurs locaux.

A titre d'exemple, le groupe a participé à la journée de l'éducation en Bolivie. Nous avons ainsi fait découvrir nos métiers et offert des pâtisseries et des boissons à plus de 80 enfants de l'école René Barrientos Ortuño le 21 septembre.

Par ailleurs, le Groupe CIS adhère au pacte mondial de l'ONU depuis 2005 et publie régulièrement ses « Communication on Progress » sur la promotion et le respect des Droits de l'Homme, du Droit du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

Le Groupe CIS est coté sur Euronext Paris et, à ce titre, publie régulièrement des informations réglementées disponibles sur le site internet du Groupe pour toute personne intéressée par les activités de la société.

Fondation CIS

Enfin, à Marseille, le Groupe CIS a créé la Fondation d'entreprise CIS, auquel il allouait un budget annuel de 30 K€ depuis 2008 à de jeunes adultes de la région PACA, issus de milieux défavorisés, pour leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs études pour obtenir ensuite, dans la vie active, des emplois valorisants et correspondants à leur volonté de réussir. En 2013, le budget annuel a été augmenté de plus de 33% pour atteindre 40 K€. La fondation a accompagné 14 jeunes dans leur scolarité au cours de l'année ; 67 projets ont été suivis depuis 2008 et certains de nos boursiers ont ainsi pu être diplômés et accéder à des CDI grâce aux formations qui ont été financées par la Fondation CIS.

Comptes Consolidés

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	(3)	271 974	284 679
Achats consommés		(122 105)	(128 445)
Charges de personnel	(22)	(97 309)	(91 198)
Charges externes		(31 039)	(33 947)
Impôts et taxes		(8 984)	(8 814)
Dotations aux amortissements		(3 488)	(3 172)
Dotations et reprises aux provisions	(4)	1 596	(1 241)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(3)	10 645	17 862
Autres produits opérationnels		1 307	262
Autres charges opérationnelles	(5)	(1 050)	(1 310)
RESULTAT OPERATIONNEL		10 902	16 814
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4 177	2 440
Coût de l'endettement financier brut		(3 645)	(3 939)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6)	532	(1 499)
RESULTAT AVANT IMPÔT		11 434	15 315
IMPÔT SOCIÉTÉ	(7)	(4 896)	(5 980)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		6 538	9 335
Part des intérêts non contrôlant		(1 394)	(1 418)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		5 144	7 917
Nombre d'actions		8 041 040	8 041 040
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>0,64 €</i>	<i>0,98 €</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>0,64 €</i>	<i>0,98 €</i>
Ecart de conversion des sociétés intégrées		(7 007)	461
Ecart actuariel sur engagement à prestations définies		(40)	-
RESULTAT GLOBAL		(509)	9 796
<i>Part du Groupe</i>		<i>(2 000)</i>	<i>8 135</i>
<i>Part des intérêts non contrôlant</i>		<i>1 491</i>	<i>1 661</i>

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	(8)	7 950	8 015
Immobilisations corporelles nettes	(9)	9 163	8 322
Immobilisations financières nettes	(10)	368	282
Impôt différé actif		114	125
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		17 595	16 744
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(11)	12 722	13 920
Créances clients nettes	(12)	51 639	61 216
Autres actifs courants	(13)	9 372	10 725
Impôt courant		3 417	4 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie*		45 462	49 951
TOTAL ACTIFS COURANTS		122 612	139 990
TOTAL ACTIF		140 207	156 734

* dont Algérie 27 463 K€ au 31/12/2015 et 28 804 K€ au 31/12/2014.
(cf Note Trésorerie & Note 14 Provisions et autres passifs à long terme)

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)*Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014**(en milliers d'euros)*

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 602	1 602
Réserves		54 452	54 750
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 144	7 917
Intérêts non contrôlant		3 682	3 271
TOTAL CAPITAUX PROPRES		64 880	67 540
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	(14)	1 123	1 413
Dettes financières à long terme	(15)	9 270	8 121
Impôt différé passif		0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		10 393	9 534
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières à court terme	(15)	5 271	6 821
Dettes fournisseurs		36 506	43 014
Impôt courant		2 756	2 905
Autres passifs courants	(16)	20 401	26 920
TOTAL PASSIFS COURANTS		64 934	79 660
TOTAL PASSIF		140 207	156 734

TABLEAUX DE FINANCEMENT (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	6 538	9 335
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	3 154	4 049
Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	(85)	(262)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		
Incidence de la variation des stocks	(624)	(1 145)
Incidence de la variation des clients et comptes rattachés	3 304	10
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	(811)	2 114
Incidence de la variation des autres débiteurs et créditeurs	(4 577)	882
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 899	14 983
FLUX D'INVESTISSEMENTS		
Incidence des variations de périmètre	(32)	(1 400)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 371)	(2 532)
Acquisition d'actifs financiers	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	178	294
Cession d'actifs financiers	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(116)	54
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(4 341)	(3 584)
FLUX DE FINANCEMENT		
Actions propres	0	0
Augmentation de capital	0	0
Emissions d'emprunts	2 477	3 790
Remboursements d'emprunts	(939)	(762)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(1 447)	(1 045)
Dividendes payés aux actionnaires non contrôlant des sociétés intégrées	(1 168)	(2 043)
Retenues à la source payées par les filiales	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 077)	(60)
Incidence des variations de cours de devises	(5 958)	135
VARIATION DE TRESORERIE	(4 477)	11 474
TRESORERIE NETTE EN DEBUT D'EXERCICE	48 669	37 195
TRESORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE	44 192	48 669

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

(en milliers d'euros à l'exception du nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Ecart de conversion	Résultat net	Intérêts non contrôlant	TOTAL
Capitaux propres au 31 décembre 2013	8 011 033	1 602	52 137	(2 373)	6 079	3 132	60 577
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	6 079	-	(6 079)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1 045)	-	-	(2 043)	(3 088)
Réserve de conversion	-	-	-	218	-	243	461
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	(446)	-	-	-	(446)
Actions propres	(1 099)	(0)	(53)	-	-	-	(53)
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	233	-	-	521	754
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2014	-	-	-	-	7 917	1 418	9 335
Capitaux propres au 31 décembre 2014	8 009 934	1 602	56 905	(2 155)	7 917	3 271	67 540
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	7 917	-	(7 917)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1 447)	-	-	(1 167)	(2 614)
Réserve de conversion	-	-	285	(7 119)	-	97	(6 737)
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	(1 641)	0	(76)	-	-	-	(76)
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	168	(26)	-	87	229
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2015	-	-	-	-	5 144	1 394	6 538
	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2015	8 008 293	1 602	63 752	(9 300)	5 144	3 682	64 880

Annexe aux comptes consolidés

1. LE GROUPE

Les comptes consolidés annuels de CIS clos le 31.12.2015 ont été arrêtés en date du 15.04.2016 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes consolidés ont été soumis aux principes des normes IFRS.

Les comptes consolidés sont ceux de Catering International & Services, la société mère de l'ensemble consolidé et de ses filiales.

Le Groupe exerce son activité à l'étranger. Cette activité est le catering international, et consiste à fournir des services de restauration, d'hôtellerie, de logistique, de maintenance technique et de services affiliés (sécurité, médical, loisirs, ...) en milieux hostiles.

Les clients du Groupe sont constitués d'opérateurs occidentaux, souvent de grande notoriété. Ils opèrent en général à partir d'entités locales indépendantes ou de sociétés mixtes locales dans des activités liées au pétrole, au gaz, aux mines, à l'ingénierie et au BTP.

Les services du Groupe accompagnent ces clients dans leurs opérations qui se situent principalement en pays émergents.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen doivent préparer, à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2005, leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement dénommées normes IAS (International Accounting Standards).

Les informations financières consolidées que la Société Catering International & Services S.A. publie au titre des exercices 2015 et 2014 sont donc établies en conformité avec le référentiel IFRS.

Il n'y a pas de différence entre le référentiel IFRS IASB et celui adopté par l'UE appliqué par le Groupe.

Les normes, interprétations et amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40
- IFRIC 21 - *Droits ou Taxes*. En l'absence d'incidence significative de l'application de l'interprétation IFRIC21, les comptes des périodes comparatives n'ont pas été ajustés.

L'application de ces dernières normes, amendements et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 :

- Amendements à IAS 19 - *Régime à prestations définies : contribution des membres du personnel* ;
- Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS 2, IFRS 3, IAS 24, IFRS 8, IAS 16, IAS 38 et IFRS 13.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation. L'impact de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers est en cours d'analyse par le Groupe.

REGLES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les sociétés contrôlées par Catering International & Services de façon exclusive, ou dans lesquelles la Société Catering International & Services exerce une influence notable.

Toutes les filiales et participations correspondant à ces critères sont consolidées, même si elles représentent une incidence négligeable sur l'ensemble consolidé ou si leur exploitation n'est pas appelée à se poursuivre.

Méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la Société Catering International & Services sont consolidés par intégration globale. Le contrôle, au sens d'IFRS 10, est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les comptes des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidés par mises en équivalence.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2015, aucune filiale n'entre dans cette catégorie.

METHODES D'EVALUATION

Présentation des états financiers

Dans le cadre de l'application d'IAS 1 révisé, le Groupe CIS a opté pour la présentation dans un état intitulé « état du résultat global », situé immédiatement après le compte de résultat, des éléments de produits et charges qui sont comptabilisés directement en capitaux propres en application d'autres normes (écarts de conversion, variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, variations de valeur des instruments de couverture de trésorerie,...).

Conception du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités ordinaires du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles » comprennent un nombre limité de produits ou de charges détaillés en note 5 des annexes aux comptes consolidés.

Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

Conformément à la norme IAS29, le Groupe étudie l'évolution de l'inflation dans ses pays d'opération, et n'a pas identifié pour l'exercice 2015 d'économie hyper-inflationniste, au sens de ladite norme, qui nécessiterait un retraitement des états financiers.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros selon la méthode suivante :

Les postes du bilan (hormis les capitaux propres convertis au cours historique) sont convertis en euros sur la base du cours des devises à la date de clôture de chaque exercice.

Les éléments du compte de résultats, ainsi que le résultat part du Groupe figurant en capitaux propres, sont valorisés au cours moyen annuel. L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est inscrit dans les réserves de consolidation.

Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants" de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants".

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "passifs courants".

Tous les autres passifs sont classés en "passifs non courants".

Plan de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions peuvent être attribués par le Groupe et dénoués en actions CIS, à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date d'attribution.

Pour valoriser les options, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial. La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice de l'option, le montant de trésorerie reçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

Il n'y a actuellement aucun plan de souscription d'actions en cours.

Actions auto-détenues

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice, majoré de nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (souscriptions d'actions ou obligations convertibles).

Le nombre moyen pondéré d'action en circulation n'est pas calculé dans la mesure où les actions propres, seuls éléments de nature à diluer le résultat par action, sont en nombre trop peu significatif pour avoir d'effet sur quelque indicateur par action que ce soit.

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent en particulier :

- Les entités qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires contrôlent exclusivement ou exercent une influence notable sur le Groupe ;
- Les principaux dirigeants du Groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Il est évalué net de remises et de taxes.

Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert des principaux risques et avantages vers l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété ou la réalisation du service.

Coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction / préparation est supérieure à 1 an sont obligatoirement inclus dans le coût de revient de ces actifs.

L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe CIS.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Tous les autres contrats sont considérés comme de la location simple.

Les actifs sous contrat de location financement sont comptabilisés comme des actifs du Groupe à leur juste valeur à la date de début du contrat ou, si elle est plus faible, à la juste valeur des paiements minimaux due au titre du contrat de location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est incluse dans le bilan comme un emprunt. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge d'intérêts et le remboursement de la dette, de manière à obtenir un taux constant d'intérêt sur le montant restant dû de la dette. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en résultat financier.

Les loyers payables sur des contrats de location simple sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la durée du contrat. Les bénéfices reçus et attendus comme un avantage à la signature du bail de location simple sont également ventilés sur la durée du bail.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif comprenant un tel avantage et n'a donc opéré aucun retraitement dans les comptes.

Immobilisations incorporelles

a- Goodwill

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition » selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition est constatée à l'actif du bilan en goodwill si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle est négative.

Les frais d'acquisition sont obligatoirement comptabilisés en charges et l'entreprise peut opter pour un goodwill complet ou partiel à chaque opération.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwills sont chacun affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Une UGT est définie comme étant un ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT est égale à la plus élevée de (i) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés et (ii) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc être reprise.

Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

b- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité :

	Durée d'utilisation (en années)
Logiciels	3
Clause de non-concurrence	5

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties.

Elles font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Ces durées sont principalement les suivantes :

	Durée d'utilisation (en années)
Agencements et aménagements	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	5
Immobilisations situées à l'étranger	2 à 5 (suivant durée des contrats clients)

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable.

Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés (coût de transport inclus) selon la méthode du prix moyen pondéré. Toutefois, pour des raisons logicielles ou légales, à défaut de pouvoir utiliser un prix moyen pondéré, la méthode du premier entré premier sorti peut être utilisée, avec un impact négligeable sur la valorisation des stocks et consommations.

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques de péremption afférents à ces stocks.

Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Disponibilités

Conformément à IAS7, le poste disponibilités comprend la trésorerie immédiatement disponible ainsi que, celle bloquée sur l'Algérie du fait des restrictions actuelles sur les transferts de dividendes, et dont le montant s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 27 463 K€ (se référer à la note 14 – provisions et autres passifs à long terme).

La trésorerie nette comprend les disponibilités telles que décrites ci-avant, desquelles sont déduits les concours bancaires courants.

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Impôt courant et impôt différé

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.

Evaluation des risques

Les risques sont de même nature que ceux développés en partie « 6-Principaux risques et incertitudes » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2015, ainsi que ceux mentionnés en notes 14 et 15 de la présente annexe.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En application d'IFRS 8, les secteurs opérationnels présentés sont ceux suivis par le Management et par conséquent basés sur le reporting interne du Groupe. Le Groupe réalisant la totalité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et n'étant présent que sur une unique activité, les informations sont découpées par zone géographique comme suit (en milliers d'euros) :

		2015	2014	
(1)	AFRIQUE	CHIFFRE d'AFFAIRES	162 843	170 766
		ROC	8 478	14 765
(2)	ASIE / OCEANIE / MOYEN ORIENT	CHIFFRE d'AFFAIRES	27 682	28 662
		ROC	4 334	3 091
(3)	CEI	CHIFFRE d'AFFAIRES	27 089	29 078
		ROC	(233)	1 049
(4)	AMERIQUE du SUD	CHIFFRE d'AFFAIRES	54 360	56 173
		ROC	(1 934)	(1 043)
CHIFFRE d'AFFAIRES		271 974	284 679	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)		10 645	17 862	
(1)	ALGERIE - ANGOLA - BURKINA FASO - CONGO (RDC) - CONGO (BRAZZAVILLE) - GUINEE CONAKRY - LIBYE - MADAGASCAR - MALI - MAURITANIE - MOZAMBIQUE - SIERRA LEONE - SOMALIE - TCHAD			
(2)	ARABIE SAOUDITE - EGYPTE - EMIRATS ARABES UNIS - ERYTHREE - IRAK - MONGOLIE - NOUVELLE-CALEDONIE - TURQUIE - YEMEN			
(3)	KAZAKHSTAN - RUSSIE - TURKMENISTAN			
(4)	BOLIVIE - BRESIL - REPUBLIQUE DOMINICAINE - PEROU			

Les méthodes comptables servant à l'établissement de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées par le Groupe dans ses comptes consolidés en normes IFRS. Le résultat opérationnel courant par zone géographique inclut les frais généraux de Siège répartis au prorata du chiffre d'affaires réalisé dans la zone. L'information sectorielle relative aux actifs et passifs n'a pas été jugée pertinente.

4. DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2015	2014
Dotation sur dépréciation des créances clients et autres créances	(434)	(1 146)
Dotation aux provisions d'exploitation	(419)	(841)
Reprise sur dépréciation des créances clients et autres créances	682	568
Reprise de provisions d'exploitation	1 767	178
Dotations et reprises aux provisions	1 596	(1 241)

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2015	2014
Résultat sur cessions d'immobilisations	85	262
Variations de périmètre (1)	1 222	-
Produits Divers de Gestion Courante	-	-
Différences de règlements	-	-
Indemnités sur autres litiges	-	-
Autres produits opérationnels	1 307	262

Litige Clients	-	(162)
Litiges prud'homaux	(15)	(52)
Autres litiges	(19)	(5)
Destruction de Marchandises	-	-
Pénalités	(1 016)	(1 077)
Variations de périmètre	-	-
Différences de règlements	-	(14)
Autres charges opérationnelles	(1 050)	(1 310)

(1) En 2015, produit de 1,2 M€ consécutif à la liquidation de la société CIS Sierra Leone.

6. COMPOSITION DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2015	2014
Produits nets sur cession de VMP	5	15
Revenus des équivalents de trésorerie	220	11
Intérêts d'emprunts	(952)	(1 002)
Autres charges d'intérêt	(455)	(437)
Autres produits financiers	139	27
Coût de l'endettement financier net	(1 043)	(1 386)
Différences sur opérations de change	1 575	(113)
Résultat financier	532	(1 499)

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de limiter les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

Tous les coûts d'emprunts sont comptabilisés en résultat sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

7. IMPOTS SUR LES SOCIETES

- Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.
- Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.
- Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.
- Les déficits fiscaux des filiales étrangères ne font pas l'objet d'impôts différés actifs.

L'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultats s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2015	2014
Résultat avant impôt	11 434	15 315
Impôt au taux national de 33 ^{1/3} %	(3 811)	(5 105)
Effet des dépenses fiscalement non déductibles	(39)	(26)
Effet du taux d'impôt et bases fiscales des pays d'opération	(1 046)	(849)
Produits (charges) d'impôts sur les sociétés	(4 896)	(5 980)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2014	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31/12/2015
Logiciels	1 012	76	(19)	(78)	(1)	990
Ecart d'acquisition / Goodwill	7 307	-	-	82	-	7 389
Clauses de non-concurrence	2 300	-	-	-	-	2 300
Autres immobilisations incorporelles	518	-	-	-	-	518
Immobilisations incorporelles brutes	11 137	76	(19)	4	(1)	11 197
Amortissement des logiciels	(590)	(144)	19	48	1	(666)
Amortissement des clauses de non-concurrence	(2 290)	(10)	-	-	-	(2 300)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(242)	(39)	-	-	-	(281)
Amortissements et dépréciations	(3 122)	(193)	19	48	1	(3 247)
Immobilisations incorporelles nettes	8 015					7 950

CIS retient comme unité génératrice de trésorerie le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, correspondant au plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Dans ce sens, le Groupe CIS a retenu comme UGT le niveau pays.

Le goodwill est constitué par l'écart d'acquisition de la société algérienne CIEPTAL en 2006 et l'écart d'acquisition de la société congolaise Top Service en 2014.

Le goodwill de Top Service est un goodwill partiel pour lequel le Groupe CIS n'a pas reconnu d'éléments significatifs relatifs à son allocation.

Ce goodwill fait chaque année l'objet d'un test de dépréciation réalisé sur la base des valeurs séparées de ces deux UGT.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le cadre de la détermination de ces valeurs d'utilité :

	2015	2014
Taux d'actualisation (WACC)	De 6,5% à 8,5%	8%
<i>Dont prime de risque pays</i>	8,0%	6,2%
Taux de croissance à long terme	3%	3%
Budget prévisionnel	3 ans	3 ans

Par ailleurs, afin de se prémunir de tout risque lié à cette évaluation, une analyse de la sensibilité de l'évaluation est réalisée selon les paramètres suivants :

- -2 points de taux de croissance du CA
- -1 point de taux de marge opérationnelle
- -2 points de croissance à long terme des flux de trésorerie.

Cette analyse n'a pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2014	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecart de conversion	Variations de périmètre et autres variations	31/12/2015
Constructions et bases-vie	3 724	254	(434)	(332)	-	3 212
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 518	857	(583)	(1 352)	17	7 457
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 394	56	(132)	(183)	-	3 135
Matériel de transport	5 582	1 351	(591)	(325)	-	6 017
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 942	156	(410)	(108)	(53)	1 527
Immobilisations en cours	-	2 447	-	(100)	-	2 347
Immobilisations corporelles brutes	23 160	5 121	(2 150)	(2 400)	(36)	23 695
Amortissement des constructions et bases-vie	(2 416)	(418)	434	219	-	(2 181)
Amortissement des installations techniques, matériel et outillage industriel	(5 010)	(1 404)	602	856	16	(4 940)
Amortissement des installations générales, agencements et aménagements divers	(2 300)	(284)	128	137	(2)	(2 321)
Amortissement du matériel de transport	(3 529)	(1 028)	513	183	-	(3 861)
Amortissement du matériel de bureau et informatique, mobilier	(1 583)	(161)	388	104	23	(1 229)
Amortissements et dépréciations	(14 838)	(3 295)	2 065	1 499	37	(14 532)
Immobilisations corporelles nettes	8 322					9 163

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2015
Dépôts et cautionnements	275	204	(109)	(10)	360
Prêts et autres immobilisations financières	7	33	(32)	-	8
Immobilisations financières nettes	282	237	(141)	(10)	368

11. STOCKS

Les stocks sont principalement constitués de vivres et s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	31/12/2014
Stocks de marchandises	12 796	13 920
Provisions pour dépréciation	(74)	-
Stocks nets	12 722	13 920

12. CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes clients	52 392	63 393
Provisions clients douteux	(753)	(2 177)
Créances clients nettes	51 639	61 216

13. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes versés sur commandes	1 361	1 216
Autres créances	6 672	7 939
Provisions créances douteuses	(92)	(124)
Charges constatées d'avance	1 431	1 694
Autres actifs courants	9 372	10 725

14. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les provisions et autres passifs à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	31/12/2015
Litiges prud'homaux	439	33	(25)	(70)	-	377
Autres litiges Filiales	681	386	(665)	-	4	406
Provision retraite	293	47	-	-	-	340
Provisions et autres passifs à long terme	1 413	466	(690)	(70)	4	1 123

Un contentieux oppose la société algérienne CNA à la Banque Centrale d'Algérie, concernant le transfert des dividendes aux actionnaires non-résidents. La Cour Suprême s'est une nouvelle fois prononcée en annulant l'arrêt de la Cour d'Appel d'Alger au cours de l'exercice 2015. La société CNA a respecté ses obligations vis-à-vis de la législation locale et estime n'avoir commis aucune infraction.

La société CIS et ses conseils, au vu de l'arrêt de cassation rendu par la Cour Suprême, considèrent qu'une issue favorable sera trouvée. Dans ce contexte, aucune provision n'a été constatée.

15. DETTES FINANCIERES A COURT ET LONG TERME

Les dettes financières à long terme représentent les emprunts contractés en France et au Brésil pour le financement d'achat de containers et de divers équipements nécessaires pour opérer les nouveaux contrats signés avec le groupe PETROBRAS et également financer le BFR de notre filiale brésilienne.

L'acquisition des 70% de la société TOP SERVICE en RDC a également été financée grâce à un emprunt bancaire.

Banque	VNC en K€ au 31/12/2014	VNC en K€ au 31/12/2015	Nominal en K€	Taux	Echéance < 1 an	Echéance >2 et < 5 ans	Echéance > 5 ans
BNP (France)	2 300	2 300	2 300	2,82%	-	2 300	-
Société Générale (France)	5 250	4 500	6 000	2,30%	750	3 750	-
Société Générale (France)	1 510	1 321	1 510	1,95%	189	1 132	-
Santander (Brésil)	905	696	696	16,90%	696	-	-
Santander (Brésil)	2 794	2 088	2 088	16,90%	-	2 088	-
Itau (Brésil)	-	580	580	17,01%	580	-	-
Itau (Brésil)	-	812	812	17,01%	812	-	-
Santander (Brésil)	-	464	464	16,90%	464	-	-
Emprunts bancaires	12 759	12 761			3 491	9 270	-
Découverts bancaires	1 282	1 270			1 270	-	-
Comptes courants	901	510			510	-	-
Dettes financières	14 942	14 541			5 271	9 270	-

16. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	721	1 305
Autres dettes fiscales et sociales	19 099	24 984
Autres dettes	581	631
Autres passifs courants	20 401	26 920

17. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Catering International & Services est composé au 31 décembre 2015 de 8 041 040 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2015, la Société dispose en actions propres de 32 747 titres comptabilisés en déduction des capitaux propres pour 931 K€. Il est rappelé qu'au 31.12.2014, 31 106 titres valorisés à 855 K€ étaient auto-détenus et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Au cours de l'exercice, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à une distribution de dividendes de 1 447 K€.

18. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, CIS a conclu une convention de collaboration avec la société Financière Régis Arnoux SAS (FINRA).
Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 253 K€ d'honoraires hors taxes.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013, CIS a conclu une convention de prestation de services avec Madame Frédérique Salamon (représentante de la SARL FLAYM Consulting).
Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 86 K€ d'honoraires hors taxes.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 7 février 2014, CIS a conclu un contrat de bail à usage d'habitation avec la SCI MONCEAU.
Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 54 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2015, CIS a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la SCI BORELY.
Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 9 K€ de loyers hors charges.

19. RISQUES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Il n'existe pas d'engagements en matière de crédit-bail.
- Le montant des engagements donnés à la date du 31.12.2015 est de 8 775 K€.

• dont cautions de bonne exécution	7 209 K€
• dont cautions de restitution d'avances	792 K€
• dont cautions de soumission d'appels d'offres	551 K€
• dont autres cautions	223 K€

Ces cautions ont des échéances comprises entre 1 et 5 ans.

20. ENGAGEMENTS RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 340 K€ qui ne concerne que le personnel siège et expatrié. En effet, les engagements portant sur le personnel local ne sont pas significatifs du fait de réglementations moins favorables, d'un turn-over élevé et du recours à des contrats à durée déterminée.

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant sur le personnel actif que pour le personnel retraité, net des actifs de couverture et des montants non reconnus en application des dispositions de la norme IAS 19.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour 40K€ au 31/12/2015.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel sont scindés en 2 catégories :

- Charge de désactualisation de la provision (nette du rendement des actifs de couverture) portée en résultat financier ;
- Charge opérationnelle correspondant au coût des services rendus ;

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 1,5% annuel
- Taux d'actualisation : 1,5% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 2007-2009)

21. DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

22. PERSONNEL

L'évolution des frais de personnel et des effectifs s'analyse comme suit (frais de personnel en milliers d'euros) :

	2015			2014		
	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur
Personnel Siège	49	5 919	-	49	5 921	
Personnel Expatrié	214	6 559	1 020	260	7 401	1 831
Personnel Local	11 519	84 831	-	11 325	77 876	
Total Effectif CIS	11 782	97 309	1 020	11 634	91 198	1 831
Personnel Local Extérieur	178		1 373	250	-	1 929
Effectif géré par le Groupe	11 960	97 309	2 393	11 884	91 198	3 760

23. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après :

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2015	2014
CIS	Société mère	100%	100%
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	100%	100%
CIS UKRAINE	Intégration globale	100%	100%
CIS ASIE	Intégration globale	100%	100%
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	85%	85%
CIS CAMEROUN	Intégration globale	100%	100%
CIS TCHAD	Intégration globale	100%	100%
CIS BOLIVIE	Intégration globale	99%	99%
CISM VENEZUELA	Intégration globale	100%	100%
CIS BRASIL	Intégration globale	100%	100%
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CIS GEORGIE	Intégration globale	100%	100%
CIS SAKHALIN (1)	Non consolidée	-	100%
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	Intégration globale	60%	60%
CIS PERU	Intégration globale	100%	100%
CIPTAL	Intégration globale	100%	100%
ICS GUINEE Conakry	Intégration globale	100%	100%

CISY YEMEN	Intégration globale	50%	50%
UKRAINE CATERING & SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CIS ANGOLA (2)	Non consolidée	-	60%
CAC KAZAKHSTAN	Intégration globale	100%	100%
CIS NIGER	Intégration globale	100%	100%
CIS BURKINA FASO	Intégration globale	100%	100%
CIS SIERRA LEONE (3)	Non consolidée	-	100%
GCS GUINEE Conakry	Intégration globale	100%	100%
CNA MAURITANIA	Intégration globale	100%	100%
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	Intégration globale	100%	100%
CIS MIDDLE-EAST	Intégration globale	100%	100%
CIS DOMINICANA	Intégration globale	100%	100%
CIS MALI	Intégration globale	100%	100%
CIS NACALA	Intégration globale	80%	80%
CIS PACIFIC	Intégration globale	100%	100%
SUPPORT SERVICES MONGOLIA	Intégration globale	49%	49%
TOP SERVICE	Intégration globale	70%	70%
CATER CONGO (4)	Intégration globale	100%	-
CIS MOCAMBIQUE (5)	Intégration globale	80%	-
CIS ARABIA (6)	Intégration globale	55%	-
CIS TURQUIE (7)	Intégration globale	55%	-

La société yéménite CISY et la société mongole Support Services Mongolia ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale du fait que le contrôle a été confié à la Société mère CIS bien que les pourcentages d'intérêt de CIS SA dans ces sociétés s'élèvent respectivement à 50% et 49%.

La notion de contrôle est analysée au regard des critères définis par la norme IFRS 10, à savoir :

- CIS SA détient le pouvoir sur CISY et SSM,
- CIS SA est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec CISY et SSM,
- CIS SA a la capacité d'exercer son pouvoir sur CISY et SSM de manière à influencer sur ces rendements.

- (1) CIS SAKHALIN, sortie de périmètre en mars 2015 suite à la fusion absorption par ARCTIC CATERING SERVICES Ltd
- (2) CIS ANGOLA, sortie de périmètre en mars 2015 suite à la liquidation de l'entité
- (3) CIS SIERRA LEONE, sortie de périmètre en juillet 2015 suite à la liquidation de l'entité
- (4) CATER CONGO, entrée de périmètre en janvier 2015 suite à la création de l'entité
- (5) CIS MOCAMBIQUE, entrée de périmètre en janvier 2015 suite à la création de l'entité
- (6) CIS ARABIA, entrée de périmètre en février 2015 suite à la création de l'entité
- (7) CIS TURQUIE, entrée de périmètre en septembre 2015 suite à la création de l'entité

24. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes du Groupe sont :

SYREC

Prado Beach
59, promenade Georges Pompidou
13 272 Marseille

GRANT THORNTON

Villa d'Este
15, avenue Robert Schuman
13 235 Marseille

Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2015	2014
Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des états financiers de la maison mère et des comptes consolidés	85	84
Dont Cabinet Syrec	42,5	42
Dont Grant Thornton	42,5	42
Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations entrant dans les diligences directement liées	11	6
Dont Cabinet Syrec	5	-
Dont Grant Thornton	6	6
Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des états financiers des filiales	255	270
Total	351	360

25. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Comptes Annuels

CIS <i>Compte de Résultats (1/2)</i> <i>(en Euros)</i>		Exercice N clos le 31-12-2015			N-1 le 31-12-2014	
		France	Exportations	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	0	0	0	0	
	Production vendue : biens	0	0	0	0	
	Production vendue : services	0	34 237 969	34 237 969	49 787 133	
	Chiffres d'affaires nets	0	34 237 969	34 237 969	49 787 133	
	Production stockée			0	0	
	Production immobilisée			0	0	
	Subvention d'exploitation			0	0	
	Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges			567 620	648 420	
	Autres produits			0	0	
		Total des produits d'exploitation (I)		34 805 589	50 435 553	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			0	0	
	Variation de stock (marchandises)			0	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 190 563	15 052 372	
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			159 985	1 044 963	
	Autres achats et charges externes			10 384 498	12 878 831	
	Impôts, taxes et versements assimilés			344 565	306 914	
	Salaires et traitements			14 002 061	16 219 155	
	Charges sociales			3 234 842	3 528 278	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			450 868	516 623
		Sur immobilisations : dotations aux provisions			0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			117 220	349 350
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			210 116	409 000
	Autres charges			546 646	750 491	
		Total des charges d'exploitation (II)		38 641 364	51 055 977	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				(3 835 775)	(620 424)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0	

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Compte de Résultats (2/2)
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2015	N-1 le 31-12-2014
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	4 041 037	6 805 694
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés	11 879	18 762
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 538 523	410 274
	Différences positives de change	1 090 341	900 243
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers (V)	6 681 780	8 134 973
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	1 571 719	2 471 223
	Intérêts et charges assimilées	392 088	562 388
	Différences négatives de change	705 513	845 942
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des charges financières (VI)	2 669 320	3 879 553
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)		4 012 460	4 255 420
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		176 685	3 634 996
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 240 494	1 062
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 547	84 458
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
	Total des produits exceptionnels (VII)	1 265 041	85 520
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 169	174 486
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 203	2 562
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	169 800
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	48 372	346 848
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 216 669	(261 328)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0
Impôts sur les bénéfices (X)		589 667	1 282 206
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		42 752 410	58 656 046
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		41 948 724	56 564 584
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		803 686	2 091 462

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
*Bilan Actif
(en Euros)*

		Exercice N clos le 31-12-2015			N-1 le 31-12-2014	
		Brut	Amortisse- ments, provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)		0	0	0	0	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	0	0	0	0
		Frais de recherche et développement	0	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	561 682	362 905	198 777	253 341
		Fonds commercial	116 960	116 960	0	0
		Autres immobilisations incorporelles	2 700 500	2 463 697	236 803	286 236
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	0	0	0	0
		Constructions	0	0	0	0
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	158 680	68 026	90 654	24 214
		Autres immobilisations corporelles	3 252 026	2 337 748	914 278	1 054 924
		Immobilisations en cours	0	0	0	0
		Avances et acomptes	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0
		Autres participations	12 666 200	932 700	11 733 500	11 660 233
		Créances rattachées à des participations	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
		Autres titres immobilisés	520	0	520	520
		Prêts	0	0	0	0
		Autres immobilisations financières	58 233	0	58 233	42 241
TOTAL (II)		20 514 801	6 282 037	14 232 764	14 321 709	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	2 700 361	0	2 700 361	2 860 345
		En cours de production de biens	0	0	0	0
		En cours de production de services	0	0	0	0
		Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
		Marchandises	0	0	0	0
	DIVERS CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	136 119	0	136 119	174 326
		Clients et comptes rattachés	4 069 031	56 800	4 012 231	7 330 290
		Autres créances	9 628 779	569 420	9 059 359	6 794 679
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
		Valeurs mobilières de placement	930 996	407 000	523 996	577 357
COMPTES DE REGULARISATIONS	Disponibilités	8 442 936	0	8 442 936	10 937 116	
	Charges constatées d'avance	747 586	0	747 586	853 784	
	TOTAL (III)	26 655 810	1 033 220	25 622 590	29 527 897	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	0		0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	0		0	0	
	Ecart de conversion actif (VI)	1 442 219		1 442 219	1 538 523	
TOTAL GENERAL (I à VI)		48 612 830	7 315 257	41 297 573	45 388 129	

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES

*Bilan Passif
(en Euros)*

		Exercice N clos le 31-12-2015	N-1 le 31-12-2014
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 608 208	1 608 208
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 500 721	1 500 721
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserve légale	160 821	160 821
	Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	7 223 534	6 579 458
	Report à nouveau	0	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	803 686	2 091 462
	Subventions d'investissement	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	TOTAL (I)	11 296 970	11 940 670
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	0	0
	Avances conditionnées	0	0
	TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	1 949 335	1 977 523
	Provisions pour charges	340 500	293 200
	TOTAL (III)	2 289 835	2 270 723
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 923 388	9 819 698
	Emprunts et dettes financières divers	7 679 636	7 158 495
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 211 709	7 405 642
	Dettes fiscales et sociales	5 405 319	6 334 242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 690	2 110
	Autres dettes	30 380	0
Compte régul.	Produits constatés d'avance	51 201	0
TOTAL (IV)	27 319 323	30 720 187	
Ecart de conversion passif (V)	391 446	456 549	
TOTAL GENERAL (I à V)	41 297 573	45 388 129	

PREAMBULE DES ANNEXES

Annexes aux comptes annuels avant répartition du résultat de l'exercice, avec un total de bilan de 41 297 573 euros et un compte de résultats présenté sous forme de liste, avec un chiffre d'affaires de 34 237 969 euros et un bénéfice de 803 686 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux annuels de CIS clos le 31.12.2015 ont été arrêtés en date du 15 avril 2016 par le Conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La filiale CIS Sierra Leone a été dissoute en 2015, le produit de cette liquidation s'élevant à 1,2 million d'euros.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il est également spécifié que les états comptables ont été établis en application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Permanence des règles et méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Aucune immobilisation ne répond aux critères de décomposition dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Les amortissements sont pratiqués, en ce qui concerne les investissements situés à l'étranger, sur la durée des contrats qui correspond à leur durée d'utilisation.

Immobilisations et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations incorporelles

Elles correspondent principalement aux :

- fonds commercial exceptionnellement amorti à 100% en 2004 pour cause de dissolution en cours de la filiale Myanmar Catering Services Ltd ;
- logiciels amortis sur 3 ans ;
- clauses de non-concurrence signées avec des partenaires amorties sur 5 ans.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition).

■ Amortissements pour dépréciation

Ils sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

- agencements 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 ans
- mobilier de bureau 5 ans
- immobilisations situées à l'étranger 2 à 5 ans (suivant la durée des contrats)

■ Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Celle-ci est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée par l'appréciation des cash flow futurs sur 5 ans.

Dans les pays où il existe un risque de rapatriement des dividendes, ces derniers ne sont constatés en produits qu'au moment de leur encaissement

■ Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés (coût de transport inclus) selon la méthode du prix moyen pondéré. Toutefois, pour des raisons logicielles ou légales, à défaut de pouvoir utiliser un prix moyen pondéré, la méthode du premier entré premier sorti peut être utilisée, avec un impact négligeable sur la valorisation des stocks et consommations.

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques de péremption afférents à ces stocks.

■ Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

■ Opérations en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice.

Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan.

Les pertes de change latentes résultant de cette conversion font l'objet d'une provision.

■ Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres de la Société CIS qui sont auto-détenus sont inscrits en valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'évolution du cours de bourse.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	540 797	20 886	0	561 682
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	400 500	0	0	400 500
Clause de non-concurrence	2 300 000	0	0	2 300 000
Total	3 358 257	20 886	0	3 379 142
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	0	0	0	0
Matériel et outillage industriel	141 895	88 388	71 603	158 680
Installations générales & agencements	1 598 069	0	0	1 598 069
Matériel de transport	1 118 844	113 461	167 389	1 064 916
Matériel de bureau et informatique	573 596	56 867	41 422	589 041
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	3 432 404	258 716	280 414	3 410 706
Immobilisations financières :				
Participations	12 592 933	80 533	7 267	12 666 200
Autres titres immobilisés	520	0	0	520
Créances rattachées à des participations	1 000 000	0	0	1 000 000
Prêts	0	0	0	0
Dépôts & cautions versées	42 241	16 083	92	58 233
Total	13 635 694	96 616	7 359	13 724 953
Total Général	20 426 355	376 218	287 773	20 514 801

AMORTISSEMENTS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	287 456	75 450	0	362 906
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	124 264	39 433	0	163 697
Clause de non-concurrence	2 290 000	10 000	0	2 300 000
Total	2 818 680	124 883	0	2 943 563
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	0	0	0	0
Matériel et outillage industriel	117 681	18 060	67 715	68 027
Installations générales & agencements	826 716	136 351	0	963 067
Matériel de transport	929 912	109 187	164 340	874 759
Matériel de bureau et informatique	478 957	62 388	41 422	499 923
Total	2 353 266	325 986	273 477	2 405 776
Total Général	5 171 946	450 869	273 477	5 349 339

PROVISIONS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Pour litiges	439 000	162 816	94 700	507 116
Pour pertes de change	1 538 523	1 442 219	1 538 523	1 442 219
Pour pensions et obligations similaires	293 200	47 300	0	340 500
Total	2 270 723	1 652 335	1 633 223	2 289 835
Provisions pour dépréciation :				
Sur titres de participation	932 700	0	0	932 700
Sur comptes clients	445 560	56 800	445 560	56 800
Sur comptes courants	536 360	60 420	27 360	569 420
Sur créances diverses	0	0	0	0
Sur valeurs mobilières de placement	277 500	129 500	0	407 000
Total	2 192 120	246 720	472 920	1 965 920
Total Général	4 462 843	1 899 055	2 106 143	4 255 755

ETAT DES ECHANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en euros)

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES :			
Actif immobilisé :			
Participations	12 666 200		12 666 200
Créances rattachées à des participations	1 000 000		1 000 000
Prêts & autres titres immobilisés	520		520
Dépôts & cautions versées	58 233		58 233
Actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	56 800	56 800	
Autres créances clients	4 012 231	4 012 231	
Personnel et comptes rattachés	59 642	59 642	
Etat et autres collectivités publiques	363 913	363 913	
Groupe et associés (1)	8 924 402	8 354 982	569 420
Fournisseurs comptes débiteurs	5 122	5 122	
Débiteurs divers	275 699	275 699	
Avances sur commandes	136 119	136 119	
Charges constatées d'avance	747 586	747 586	
TOTAL	28 306 467	14 012 094	14 294 373
DETTES :			
Emprunts	8 121 250	938 750	7 182 500
Découverts bancaires	802 138	802 138	
Groupe et associés	7 679 636	7 679 636	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 211 709	5 211 709	
Avances clients	30 380	30 380	
Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	5 051 261	5 051 261	
Etat et autres collectivités publiques	60 931	60 931	
Dettes sur immobilisations	17 690	17 690	
Actionnaires, versement sur augmentation de capital	0	0	
Autres dettes fiscales étranger	293 127	293 127	
Produits constatés d'avance	51 201	51 201	
TOTAL	27 319 323	20 136 823	7 182 500

(1) : dont Dividendes à Recevoir = 1 196 396 €

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS (en euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	participation
AU BILAN :		
Participations	12 666 200	
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(932 700)	
Créances rattachées à des participations	1 000 000	
Autres créances	8 924 402	
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(569 420)	
Emprunts et dettes financières divers	(7 679 636)	
Dettes sur immobilisations financières	(17 690)	
AU COMPTE de RESULTATS :		
Chiffre d'affaires (assistance technique & redevance de marque)	6 144 110	
Reprises aux provisions sur actif circulant	27 360	
Dotations aux provisions sur actif circulant	(60 420)	
Intérêts et charges assimilées	(12 475)	
Autres intérêts et produits assimilés	127 978	
Produits financiers de participations	3 913 059	

CHARGES A PAYER (en euros)

Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	4 014 037
Etat et autres collectivités publiques	60 931
Fournisseurs	733 239
Total	4 808 207

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en euros)

Charges d'exploitation	747 586
------------------------	---------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 8 041 040 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2015, la Société dispose en actions propres de 32 747 titres représentant une valeur brute de 930 996 euros.

Il est rappelé qu'au 31.12.2014, 31 106 titres valorisés à 854 857 euros (en valeur brute) étaient auto-détenus.

(en euros à l'exception du nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	TOTAL
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2013	8 041 040	1 608 208	8 860 758	425 578	10 894 544
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			425 578	(425 578)	
Distribution de dividendes			(1 045 336)		(1 045 336)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2014				2 091 462	2 091 462
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2014	8 041 040	1 608 208	8 241 000	2 091 462	11 940 670
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			2 091 462	(2 091 462)	
Distribution de dividendes			(1 447 386)		(1 447 386)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2015				803 686	803 686
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2015	8 041 040	1 608 208	8 885 076	803 686	11 296 970

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)

Le chiffre d'affaires comprend l'activité du siège et des succursales. Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, il est mentionné la ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique, la ventilation par secteur d'activité n'étant pas mentionnée car inopérable au sein de la Société C.I.S. SA.

Secteurs géographiques :

AFRIQUE	26 183 795
MOYEN-ORIENT	4 018 473
CEI	2 328 195
ASIE et OCEANIE	1 251 802
AMERIQUE du SUD	455 704

Total	34 237 969
--------------	-------------------

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (en euros)

	Charges	Produits
Différences de règlement sur comptes clients, fournisseurs et tiers	(632)	18 643
Litiges Prud'homaux & Transactions	(15 000)	
Litiges Clients & Fournisseurs	0	
Autres Litiges Etranger	(18 537)	
Pénalités Etranger	0	
Variations de Périmètre		1 221 851
Cessions & mises au rebut d'immobilisations	(14 203)	24 547
Total	(48 372)	1 265 041

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES (en euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, l'impôt sur le bénéfice se répartit comme suit :

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat après Impôt
Résultat courant	176 684	(74 773)	101 911
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 216 669	(514 894)	701 775
Résultat comptable (hors participation)	1 393 353	(589 667)	803 686

CREDIT-BAIL

Néant.

PROVISIONS POUR RISQUES (ARTICLE 531-2/4 DU PCG)

Les litiges prud'homaux ont été provisionnés à hauteur de 377 300 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des engagements bancaires donnés à la date du 31.12.2015 est de 10 787 545 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 340 500 euros.

L'engagement est calculé conformément à la méthode préférentielle, d'après l'ancienneté acquise à la date de départ en retraite.

Cet engagement ne concerne que le personnel en activité au sein de la Société au 31 décembre 2015, exclusion faite du personnel local sous contrat de travail avec les succursales étrangères.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 1,50% annuel
- Taux d'actualisation : 1,50% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 2007-2009)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Organes de direction	198 324 €
■ dont salaire brut	174 000 €
■ dont avantages en nature	9 324 €
■ dont jetons de présence	15 000 €
■ dont autres indemnités	néant

Jetons de présence des autres membres du Conseil d'Administration	165 000 €
--	------------------

AVANCES OU CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié : 904	France :	49
	Etranger :	855

LISTE DES FILIALES

SOCIETES	PART de CAPITAL	Capital Social (Valeur d'origine)	Capitaux Propres hors Capital Social (Cours de Clôture)	Résultat du dernier Exercice (Cours Moyen)	Capitaux Propres avant Résultat de l'Exercice (Cours de Clôture)
CIS MIDDLE EAST	100%	19 812 €	2 167 807 €	2 563 722 €	(376 103) €
CIS BURKINA FASO	100%	1 524 €	304 038 €	305 206 €	356 €
CIS BOLIVIE	99%	4 861 €	(58 906) €	263 489 €	(317 534) €
CIS BRASIL	100%	9 980 414 €	(6 585 014) €	(2 685 624) €	6 081 023 €
CIS CAMEROUN	100%	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
TOP SERVICE	70%	727 750 €	1 289 056 €	(290 108) €	2 306 914 €
CATER CONGO	100%	15 245 €	197 143 €	197 143 €	15 245 €
CIS DOMINICANA	100%	1 722 €	690 431 €	694 400 €	(2 247) €
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	100%	15 463 €	38 084 082 €	27 360 090 €	10 739 455 €
CIS GEORGIA	100%	998 €	(191 452) €	0 €	(190 454) €
GCS GUINEE CONAKRY	100%	1 065 €	(2 000 506) €	(539 453) €	(1 459 988) €
ICS GUINEE CONAKRY	100%	1 337 €	362 788 €	370 986 €	(6 861) €
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	100%	3 284 €	(161 173) €	79 016 €	(236 905) €
CAC KAZAKHSTAN	100%	333 €	685 328 €	360 424 €	325 237 €
CIS MALI	100%	1 524 €	(807 505) €	(124 170) €	(681 810) €
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	85%	48 254 €	(490) €	0 €	47 763 €
SUPPORT SERVICES MONGOLIA	49%	177 032 €	1 882 089 €	1 537 595 €	521 526 €
CNA MAURITANIA	100%	5 338 €	2 067 388 €	2 042 354 €	30 372 €
CIS MOÇAMBIQUE	80%	456 €	40 999 €	48 806 €	(7 350) €
CIS NIGER	100%	1 524 €	0 €	0 €	1 524 €
CIS PEROU	100%	924 781 €	(1 346 269) €	(337 833) €	(83 655) €
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	100%	15 146 €	576 932 €	(357 004) €	949 082 €
CIS ARAB COMPANY	55%	121 373 €	484 597 €	478 208 €	127 761 €
CIS TCHAD	100%	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
UKRAINE CATERING & SERVICES	100%	5 902 €	(3 487) €	0 €	2 415 €
CIS UKRAINE	100%	4 811 €	700 €	0 €	5 511 €
CIS ASIE	100%	7 890 €	(7 697) €	0 €	193 €
CISM VENEZUELA	100%	28 931 €	(26 003) €	0 €	2 927 €
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	60%	41 900 €	(423 093) €	(427 340) €	46 146 €

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N - 4 2011	EXERCICE N - 3 2012	EXERCICE N - 2 2013	EXERCICE N - 1 2014	EXERCICE N 2015
<u>CAPITAL DE FIN D'EXERCICE</u>					
Capital Social	1 606 672	1 608 208	1 608 208	1 608 208	1 608 208
Nombre des actions ordinaires existantes	2 008 340	8 041 040	8 041 040	8 041 040	8 041 040
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscriptions	-	-	-	-	-
<u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	68 117 731	75 332 799	62 505 593	49 787 133	34 237 969
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 381 649	5 507 094	2 309 563	6 230 970	1 637 133
Impôts sur les bénéfices	880 418	886 009	831 152	1 282 206	589 667
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 425 849	4 155 662	425 578	2 091 462	803 686
Résultat distribué	2 211 286	2 211 286	1 045 335	1 447 387	964 925
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,24	0,57	0,18	0,62	0,13
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,71	0,52	0,05	0,26	0,10
Dividende net attribué à chaque action	1,100	0,275	0,130	0,180	0,120
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés employés au <u>siège</u> pendant l'exercice	33	35	36	40	41
Montant de la masse salariale totale (siège et expatriés) de l'exercice	19 999 483	24 520 519	21 749 095	16 219 155	14 002 061
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 436 829	3 910 263	3 893 046	3 528 278	3 234 842

***Rapport du Président sur le fonctionnement du
Conseil d'Administration et le Contrôle Interne***

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, et conformément aux recommandations de l'AMF, je vous rends compte aux termes du présent rapport se rattachant à l'exercice clos le 31.12.2015 :

- De la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le rapport a également pour objet de présenter :

- Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (informations prévues par l'article L. 225-100-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;

établi à la suite de discussions et d'entretiens avec les responsables des services financiers et juridiques de la Société, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 avril 2016.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 15 avril 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 (le « Code MiddleNext ») comme code de référence de la Société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 15 avril 2016.

Le Conseil d'Administration applique 13 recommandations du Code MiddleNext sur les 15 recommandations. Certaines dispositions du Code MiddleNext ont toutefois été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Recommandations du Code MiddleNext non suivies par la Société :	Justification (« Comply or Explain »)
Recommandation n° 7 : Déontologie des membres du Conseil	Le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qui rappelle les règles de déontologie des membres du Conseil et des modalités de fonctionnement du Conseil, en conformité avec la recommandation n° 7 du Code MiddleNext. Tous les administrateurs ont signé ce règlement. Toutefois, la Société n'applique pas le septième alinéa de la recommandation n°7 relatif à la présence des membres du Conseil aux réunions de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 avril 2016 prévoit que les administrateurs doivent s'efforcer de participer aux réunions d'Assemblée Générale.
Recommandation n° 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à une auto-évaluation de son fonctionnement. Toutefois, à l'occasion de l'élaboration et de l'adoption du Règlement Intérieur, les administrateurs ont été amenés à échanger des points de vue et suggérer des axes d'amélioration sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

1. Mode d'exercice de la Direction Générale

Depuis l'origine de la Société, le mode de direction adopté est celui d'une société à conseil d'administration. M. Régis ARNOUX exerce les fonctions de Président et de Directeur Général. Il a été jugé que ce regroupement était le plus favorable au bon fonctionnement de la Société et à l'efficacité du processus décisionnel.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Conformément aux recommandations de l'AMF, des mesures ont été prises afin d'assurer un équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration :

- Plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration sont considéré comme indépendants au sens du Code MiddleNext (7 membres sur 12) ;
- Des réunions préparatoires aux travaux du Conseil sont organisées.

2. Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est, aujourd'hui, composé de 12 membres. La liste des administrateurs de la Société, ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Régis ARNOUX, Président-Directeur Général : Président de FINRA (SAS - 13 Marseille), Gérant de Monceau (SCI - 13 Marseille), de Immobilière Borély (SCI - 13 Marseille), de IMRA (SCI - 13 Marseille).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- FINANCIERE REGIS ARNOUX, administrateur (SAS - 13 Marseille) : Président de RANG Investment (SAS - 13 Marseille).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2015**
- Madame Monique ARNOUX, administrateur : Gérante de la SCEA Mas de Joussanes (13 - Mouriès).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- Madame Florence ARNOUX, administrateur : Néant.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2015**
- Madame Frédérique SALAMON, administrateur : Gérante de la SARL Flaym Consulting (92 - Rueil Malmaison).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- Monsieur Christian DAUMARIE*, administrateur : Néant.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2016
- Monsieur Henri de BODINAT*, administrateur : Président de Espérance (SAS - 75 Paris), Président-Directeur Général de Time For Growth (SA - 75 Paris) ; Président de Time Investors II (SAS - 75 Paris), Administrateur de Mobile Network Group (SA - 75 Paris), de Zound Industries (Stockholm), Managing director de Cantos Ltd (Londres).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2016
- Monsieur Michel de BONNECORSE*, administrateur : Gérant de Orientations Internationales (SARL - 75 Paris).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- Madame Sophie LE TANNEUR*, administrateur : Gérante de Financière Lucinda (SARL - 92 Neuilly-sur-Seine) ; Directeur Général Délégué de La Compagnie Française de l'Orient et de la Chine (SA - 75 Paris), Administrateur de Pyrex International Cookware (SAS - 36 Chateauroux).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2015**
- Monsieur Frédéric BEDIN*, administrateur : Président du Directoire de Hopscotch Groupe (SA - 75 Paris).
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2018
- MARINE FIRMINY* (SASU - 75 Paris), administrateur : Néant.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2017
- Monsieur Gonzague de BLIGNIERES*, administrateur : Président de Raise Conseil (SAS - 75 Paris) ; de Raise Investissement (SAS - 75 Paris) ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Impact Partenaires (SAS - 75 Paris) ; Administrateur de Oméga TV (SAS - 75 Paris), du fonds de dotation de l'Adie, de la Fondation Entreprendre, de United Way, Président d'honneur de Réseau Entreprendre Paris, Vice-Président de la Fédération des Pionnières.
Echéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes 2019

** Administrateurs Indépendants.*

***Leurs mandats arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration a proposé le renouvellement de leur mandat respectif.*

Par ailleurs, nous vous proposons d'accepter la nomination de la société YLD Conseil, société en cours d'immatriculation, représentée par M. Yves-Louis DARRICARRERE en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 3 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Au cours de l'exercice 2015, aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil.

Conformément à la recommandation n° 7 du Code MiddleNext, le Président-Directeur Général, actuellement seul administrateur détenant un mandat de dirigeant, n'exerce pas plus de trois autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

■ Représentation équilibrée des femmes et des hommes :

Le Conseil d'Administration compte actuellement 4 femmes parmi ses 12 membres, en conformité avec la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

■ Administrateurs indépendants :

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°8 du Code MiddleNext, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de ces critères et a considéré que dans sa composition actuelle, 7 membres sont indépendants au sens du Code MiddleNext sur un total de 12 membres:

- Monsieur Christian DAUMARIE, administrateur.
- Monsieur Henri de BODINAT, administrateur.
- Monsieur Michel de BONNECORSE, administrateur.
- Madame Sophie LE TANNEUR, administrateur.
- Monsieur Frédéric BEDIN, administrateur.
- Monsieur Gonzague de BLIGNIERES, administrateur.
- MARINE FIRMINY (SASU - 75 Paris), administrateur.

■ Durée des mandats :

La durée statutaire des mandats est actuellement fixée à 6 ans.

Toutefois, conformément à la recommandation n°10 du Code MiddleNext et à la loi, le Conseil d'Administration, veillant à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, a estimé qu'une durée de 3 ans serait plus adaptée à la Société et au fonctionnement du Conseil. Une durée de mandat de 3 ans permettrait aux actionnaires de se prononcer sur une base plus fréquente sur la composition du Conseil et de veiller au maintien de l'indépendance des administrateurs, tout en laissant aux membres du Conseil le temps nécessaire

pour s'imprégner des spécificités des activités de la Société, de la complexité de son cœur de métier et de ses différentes zones d'intervention.

Cette question est soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 6 juin 2016.

■ Règles de déontologie :

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 avril 2016 s'est doté d'un règlement intérieur qui rappelle les règles de déontologie des membres du Conseil et des modalités de fonctionnement du Conseil, en conformité avec la recommandation n° 7 du Code MiddleNext. Tous les administrateurs ont signé ce règlement. Ainsi, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat : se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel et les règles de déontologie en la matière.

La Société n'applique pas le septième alinéa de la recommandation n°7 relatif à la présence des membres du Conseil aux réunions de l'Assemblée Générale. Toutefois, le règlement intérieur prévoit que les administrateurs doivent s'efforcer de participer aux réunions d'Assemblée Générale et les administrateurs ont été sensibilisés à l'importance de leur participation à ces réunions.

■ Choix des administrateurs :

Conformément à la recommandation n° 9 du Code MiddleNext, lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale. En outre, à compter de la prochaine Assemblée Générale, chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fera l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

■ Règlement intérieur :

En application du choix de se référer au Code MiddleNext et par application de la recommandation n° 6 dudit Code, le Conseil d'Administration réuni le 15 avril 2016 a adopté un règlement intérieur qui précise :

- Les pouvoirs du Conseil d'administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Président Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil et les règles de détermination de la rémunération de ses membres.

■ Fréquence des réunions :

Le Conseil prévoit que celui-ci se réunisse aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

■ Convocations des administrateurs :

Le Conseil d'Administration ne disposant pas de règlement intérieur jusqu'à ce jour, il était fait application des règles statutaires. Ainsi, conformément aux statuts de la Société, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens, dans des délais raisonnables et au minimum 10 jours avant la date prévue de chaque Conseil.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

■ Information des administrateurs :

L'ordre du jour des différentes réunions du Conseil d'Administration est établi par le Président. Il est communiqué à chaque administrateur dans un délai raisonnable préalablement à la réunion et au minimum 10 jours avant la tenue de chaque réunion. En vertu du nouveau règlement intérieur du Conseil, les administrateurs recevront désormais les informations et documents utiles à la préparation de la réunion, le cas échéant, plusieurs jours avant la date de la réunion afin de leur permettre de préparer utilement les sujets à l'ordre du jour. Les sujets particulièrement sensibles, urgents ou nécessitant une obligation de confidentialité renforcée peuvent être débattus sans distribution préalable de documents.

■ Tenue des réunions :

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société, à l'exception des réunions qui arrêtent les comptes semestriels et les comptes annuels qui se tiennent à Paris.

■ Procès-verbaux des réunions :

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

■ Evaluation du Conseil :

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à une auto-évaluation de son fonctionnement. Toutefois, à l'occasion de l'élaboration et de l'adoption du règlement intérieur, les administrateurs ont été amenés à échanger des points de vue et suggérer des axes d'amélioration sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

La Société est sensibilisée à la question de la diversification du Conseil, avec actuellement 4 femmes siégeant au Conseil d'Administration. La Société a pris conscience de la nécessité d'augmenter, dans la mesure du possible, la représentation de femmes au sein du Conseil de façon à se mettre en conformité avec les nouveaux seuils qui entreront en vigueur à compter de l'exercice 2017.

4. Les réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum 4 fois par an respectant en cela la recommandation n°13 du Code MiddleNext.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société. Il arrête également les comptes sociaux et consolidés, convoque les actionnaires en Assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions. En outre, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2015, il s'est réuni à 4 occasions et a notamment délibéré sur les points suivants :

Date	Résumé de l'ordre du jour	Taux de participation
27/03/2015	Arrêté des comptes au 31.12.2014 Rapport à l'Assemblée Générale du 09/06/2015	67 %
28/05/2015	Répartition des jetons de présence Autorisation des cautions, avals et garanties	75 %
27/07/2015	Validation d'un projet de partenariat	50 %
16/09/2015	Arrêté des comptes semestriels au 30.06.2015 Approbation d'une convention règlementée	92 %

Le taux moyen de participation des administrateurs aux réunions du Conseil s'élève à 71 % en 2015.

5. Mise en place de Comités spécialisés

■ Comité Exécutif

Depuis 2003, un comité exécutif, qui ne possède qu'un pouvoir consultatif, est chargé d'examiner les questions qui lui sont soumises par son Président dans les domaines suivants :

- Analyse de la situation financière du Groupe ;
- Stratégie d'ensemble de l'entreprise ;
- Grandes orientations dans les actions commerciales et opérationnelles ;
- Développement, croissance interne et externe ;
- Investissements ;
- Communication interne et externe ;
- Politique en matière de recrutement et de gestion du personnel.

Ce Comité est à ce jour composé des personnes suivantes :

- Le Président-Directeur Général ;
- Le Directeur Général Adjoint ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- La Directrice grands comptes ;
- La Directrice de la Communication ;
- ainsi que de 8 membres extérieurs à l'entreprise (également administrateurs de CIS).

Il s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2015 pour examiner la situation financière du Groupe et valider la stratégie en matière d'investissement, de croissance et de recrutement.

■ Comité d'Audit Interne

Un Comité d'Audit a été créé en 2010 dont la mission principale est de se forger une opinion sur :

- la fiabilité des informations financières ;
- l'efficacité des contrôles internes concernant les informations financières ;
- les processus de conformité aux lois et règlements ;
- le management des risques, leur maîtrise.

Ce Comité d'Audit est composé de trois administrateurs (dont deux indépendants parmi lesquels le Président du Comité d'audit) choisis pour leur compétence en matière financière et comptable et leur connaissance de l'activité de la Société:

- Monsieur Christian DAUMARIE, Président du Comité d'audit et administrateur indépendant ;
- Madame Frédérique SALAMON, administrateur ;
- Monsieur Michel de BONNECORSE, administrateur indépendant.

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du Comité d'Audit ne sont soumis à aucun pouvoir hiérarchique et disciplinaire au sein de la société.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 5 occasions au cours de l'exercice 2015 pour contrôler les politiques d'Achat et de gestion des Ressources Humaines, suivre les travaux du Contrôle Interne, suivre les plans d'action du Contrôle de Gestion, et s'entretenir sur la cohérence et la véracité des comptes consolidés avec les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Le Comité d'audit a adopté un règlement intérieur afin de définir les modalités de son fonctionnement.

■ Autres comités

La Société n'a pas jugé utile de créer d'autres comités spécialisés au sein du Conseil (comité des nominations, des rémunérations...), préférant consulter sur ses sujets d'importance l'ensemble des administrateurs de façon collégiale.

6. Politique de rémunération des mandataires sociaux

■ Rémunération des administrateurs non dirigeants :

Le Conseil d'Administration arrête le montant global des jetons de présence alloué aux administrateurs. A compter de l'exercice 2016 et afin de se conformer à la recommandation n°14 du Code MiddleNext, le montant sera réparti entre les membres en fonction de leur assiduité au sein du Conseil d'Administration et le cas échéant, du Comité d'Audit.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux.

Ces informations prennent également en compte, le cas échéant, les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

- Monsieur Régis ARNOUX, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : 198 K€ à titre de salaire et jetons de présence.
- FINANCIERE REGIS ARNOUX, Administrateur : 268 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence.
- Madame Monique ARNOUX, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Madame Florence ARNOUX, Administrateur : 163 K€ à titre de salaire et jetons de présence.
- Madame Frédérique SALAMON, Administrateur : 106 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Monsieur Christian DAUMARIE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Monsieur Henri de BODINAT, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Michel de BONNECORSE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Madame Sophie LE TANNEUR, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Frédéric BEDIN, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- MARINE FIRMINY, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Gonzague de BLIGNIERES, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.

■ Cumul du contrat de travail avec un mandat social :

Conformément à la recommandation n°1 du Code MiddleNext, nous vous informons que le Président-Directeur Général ne dispose pas de cumul entre contrat de travail et son mandat social.

■ Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration en se conformant aux principes d'Exhaustivité, d'Equilibre entre les éléments de la rémunération, de Benchmark, de Cohérence, de Lisibilité des règles, de Mesure, et de Transparence, en conformité avec les recommandations du Code MiddleNext.

La rémunération du Président-Directeur Général comprend les composantes suivantes :

- Une rémunération fixe ;
- Des jetons de présence ;
- D'avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule de fonctions)

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ni de régime de retraite supplémentaire, tels que visés aux recommandations n° 3 et 4 du Code MiddleNext.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas mis en place de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites, se conformant ainsi à la recommandation n° 5 du Code MiddleNext.

7. Autres éléments visés à l'article L. 225-37 du Code de commerce

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédés par eux. Les règles et conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont rappelées dans chaque avis de convocation, en application des dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables.

■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

1. Objectifs du contrôle interne

Les mesures et procédures de contrôle interne de la Société ont pour objectif de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise, et de veiller à ce que l'ensemble des opérations réalisées respecte les procédures mises en place par la Société, ainsi que les lois et règlements actuellement en vigueur.

Ces procédures visent prioritairement à s'assurer de la fiabilité et de la sincérité des informations financières et comptables communiquées par l'entreprise.

Elles tiennent compte des particularités de l'activité de la Société qui s'exerce uniquement à l'étranger au travers de filiales et succursales.

2. Organisation et mise en œuvre du contrôle interne

CIS a retenu trois axes d'organisation du contrôle interne :

■ Responsable du contrôle interne :

En 2013 a été créé le poste de Responsable du contrôle interne, directement rattaché à la Direction Générale et ayant pour missions :

- d'auditer la qualité des procédures de contrôle interne déjà mises en place sur toutes les entités du Groupe ;
- d'améliorer la gestion des risques ;
- d'identifier les nouvelles zones de risque de notre métier et de mettre en place les procédures qui permettront d'y faire face.

■ Contrôleurs métiers :

■ Le contrôle interne repose également sur le Contrôleur Financier qui se déplace dans les pays d'opérations avec pour mission d'opérer toutes investigations qui lui paraissent utiles dans le but de vérifier la bonne tenue des processus comptables et financiers de chaque filiale, le respect des règles fixées (pouvoirs bancaires et juridiques, engagements, gestion des comptes et de la trésorerie, etc...) et de détecter les fraudes éventuelles.

■ Un poste de Directeur du Contrôle de Gestion a été créé en 2012 avec pour missions principales de suivre et d'analyser les indicateurs de pilotage, d'améliorer les contrôles et la rentabilité et de sécuriser les opérations.

- Par ailleurs, les Responsables de pays et Directeurs de zones sont en charge des questions de gestion concernant les filiales et établissements placés sous leur autorité. A ce titre, ils procèdent à un certain nombre de vérifications tant à but de gestion pure en rapport avec les objectifs de qualité et de rentabilité, qu'en matière de recherche de dysfonctionnements potentiels.
 - Rappelons en outre que chaque filiale du Groupe est dotée de Commissaires aux Comptes qui dans le cadre des processus de consolidation sont en charge de certifier les comptes et de détecter si besoin était tous risques d'anomalies comptables et de garantir l'information se rapportant à la continuité d'exploitation desdites filiales.
- Approche qualité :

CIS a mis en place un Système de Management par la Qualité (SMQ), destiné à répondre aux objectifs de la politique qualité de l'entreprise et aux exigences de la norme ISO 9001-V2008, pour laquelle le siège social de Marseille a obtenu la certification en février 2004 (Ingénierie de Catering - Restauration, Hôtellerie - en milieux extrêmes et en pays émergents réalisé au départ du siège).

Dans ce cadre, la Société a rédigé un Manuel Qualité (MQ) dans lequel sont définis et détaillés les différents processus de l'entreprise ainsi que les procédures associées.

Parallèlement, un service qualité a été créé afin de contrôler et actualiser le système qualité. A cet effet, des audits internes sont régulièrement conduits, afin de s'assurer que les dispositions mises en œuvre dans le système de management de la qualité sont conformes aux exigences de la norme, appliquées et efficaces.

Régulièrement, l'adéquation et l'efficacité du système de management de la qualité sont examinées au cours de revues de processus ou de revues de Direction avec les différents acteurs concernés.

Quel que soit le type de revue (Processus ou Direction), la méthodologie est similaire, seule l'étendue étant différente :

- La revue de Processus cible un seul processus (mono processus),
- La revue de Direction cible l'ensemble des processus de manière synthétique (multi processus).

La périodicité est adaptée au besoin en fonction du résultat des revues précédentes et des disponibilités de chacun, la planification étant tenue à jour par le Responsable Qualité.

Toutes les actions sont planifiées et suivies conjointement entre le Responsable Qualité et les acteurs concernés.

3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Placée directement sous l'autorité et le contrôle de la Direction Générale, la Direction Financière prend en charge l'ensemble de la fonction comptable.

Dans l'accomplissement de cette fonction, elle recueille les éléments comptables et financiers transmis par les filiales après qu'ils aient fait l'objet des contrôles successifs des Directeurs et Responsables de zone concernés avec l'intervention de leurs services propres et des commissaires aux comptes desdites filiales.

La Direction Financière a donc un rôle de coordination et veille au respect de l'application des normes et de la législation afférente (juridique et fiscale notamment).

La Direction Financière s'assure également de la cohérence de l'ensemble des informations financières et de la production des états financiers. A cet effet, elle veille notamment à la qualité de traduction des comptes des filiales étrangères.

La Direction Financière assure la supervision des opérations de suivi de la trésorerie, et contrôle la conformité et la régularité de la conversion des opérations en devises.

Etablissement des comptes consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur à cette date. La consolidation est réalisée par le Directeur Financier. Ces éléments sont ensuite audités par les Commissaires aux Comptes avant publication.

Fait à Marseille le 15 avril 2016

Régis ARNOUX
Président-Directeur Général

***Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et
Extraordinaire du 6 juin 2016***

***Exposé des motifs des résolutions proposées par le
Conseil d'Administration***

Mesdames, Messieurs,

Le présent document a pour objet de vous exposer les motifs des projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément à l'article L.225-115 3° du Code de commerce. L'Assemblée Générale du 6 juin 2016 a ainsi été convoquée aux fins notamment :

- (i) d'approuver le projet de refonte intégrale des statuts de la Société et adopter le texte des nouveaux statuts ;
- (ii) de faire approuver par les actionnaires de la Société les comptes annuels et consolidés afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2015, arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- (iii) de fixer le dividende, approuver les conventions réglementées et fixer le montant des jetons de présence ;
- (iv) de renouveler les mandats arrivant à expiration des administrateurs ;
- (v) nommer un nouvel administrateur ;
- (vi) de se prononcer sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants ;
- (vii) de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société.

* * *

I. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1^{ère} résolution

Il convient de rappeler les nombreuses modifications législatives intervenues depuis 2010 et notamment :

- l'ordonnance du 9 décembre 2010 portant transposition de la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 et du décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014, qui a supprimé les principaux obstacles à l'exercice de leurs droits par les actionnaires des sociétés ayant leur siège social sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé établi ou opérant au sein de l'Union. Cette Directive tend ainsi à favoriser une participation effective de ces actionnaires aux assemblées générales, notamment lorsqu'ils ne résident pas dans l'Etat où se tient l'assemblée.
L'ordonnance autorise notamment les actionnaires à demander l'inscription de points à l'ordre du jour de l'assemblée, sans avoir à déposer simultanément un projet de résolution. Elle assouplit également le régime du vote par procuration, en permettant aux actionnaires des sociétés cotées de désigner comme mandataire toute personne physique ou morale de leur choix pour participer à l'assemblée générale et y voter en leur nom. Cette ouverture s'accompagne d'un dispositif destiné à prévenir les conflits d'intérêts et de mesures encadrant les pratiques de sollicitation active de mandats.
- Le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant notamment la date et les modalités de détermination de la qualité d'actionnaire habilité à participer aux assemblées générales de sociétés cotées, telles que prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce. Le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires est, en effet, désormais subordonné à l'inscription en compte des actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, et non plus à leur enregistrement comptable au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure.
- La loi n°2015-990 du 6 août 2015 relative au cumul des mandats dans les sociétés cotées.

- La loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative à la représentation des salariés dans les conseils d'administration. En effet, l'obligation de mettre en place une représentation des salariés au sein du conseil d'administration s'impose aux sociétés anonymes ou en commandite par actions qui emploient, depuis deux exercices consécutifs :
 - ✓ au moins 5 000 salariés permanents dans la société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français ;
 - ✓ ou au moins 10 000 salariés permanents dans la société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français et à l'étranger, et ayant pour obligation d'instituer un CE (nouvel article L.225-27-1 I. du code de commerce).
- L'Ordonnance n°2015-1576 du 3 décembre 2015 relative aux déclarations de franchissement de seuil.

Par ailleurs, dans sa séance du 15 avril 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 (le « Code MiddleNext ») comme code de référence de la Société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Ainsi, conformément à la recommandation n°10 du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration, veillant à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, a estimé qu'une durée de 3 ans serait plus adaptée à la Société et au fonctionnement du Conseil. Une durée de mandat de 3 ans permettrait aux actionnaires de se prononcer sur une base plus fréquente sur la composition du Conseil et de veiller au maintien de l'indépendance des administrateurs, tout en laissant aux membres du Conseil le temps nécessaire pour s'imprégner des spécificités des activités de la Société, de la complexité de son cœur de métier et de ses différentes zones d'intervention.

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de mettre les statuts de la Société en harmonie avec la législation en vigueur sur les sociétés commerciales et les recommandations du code MiddleNext.

II. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes 2015

3^{ème} et 4^{ème} résolutions

Il vous est demandé (i) d'approuver les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du groupe CIS pour l'exercice 2015 ainsi que les dépenses et charges non déductibles fiscalement et (ii) de donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

- Les comptes sociaux de la Société font ressortir un bénéfice de 803 686 euros.
- Les comptes consolidés font ressortir un résultat net (part du Groupe) de 5 143 693 euros.

2. Affectation du résultat – Fixation du dividende

5^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- Dividende 803 686,25 euros

Il propose également de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 161 238,55 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 964 924,80 euros.

Le nombre d'actions à rémunérer étant de 8 041 040, le dividende net global serait de 0,12 euro par action.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement à compter du 22 juin 2016.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé sera éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

3. Conventions réglementées

6^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2015, tels qu'elles sont décrites dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes.

4. Jetons de présence

7^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs qui s'élèverait à une somme de 180 000 euros.

5. Renouvellement des mandats arrivant à échéance des administrateurs

8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolutions

Les mandats d'administrateurs de Madame Florence ARNOUX, de la société FINRA et de Madame Sophie LE TANNEUR viennent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 6 juin 2016.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat d'administrateur respectif pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6. Nomination d'un nouvel administrateur

11^{ème} résolution

Nous vous proposons de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale qui serait appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018, la société YLD Conseil, société en cours d'immatriculation, dont le représentant permanent est Monsieur Yves-Louis DARRICARRERE.

7. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

12^{ème} résolution

Le mandat du cabinet SYREC et du cabinet Grant Thornton, Co-Commissaires aux Comptes titulaires et celui du cabinet A.E.C.C. Gilbert Caulet et du cabinet A.M.O. Finance, Co-Commissaires aux Comptes suppléants arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 6 juin 2016.

Nous vous proposons de renouveler le cabinet SYREC en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et le cabinet A.E.C.C. Gilbert Caulet en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant, pour une nouvelle période de six (6) ans, qui prendra fin avec l'assemblée générale qui serait appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous proposons de nommer le cabinet PKF AUDIT CONSEIL, représenté par Monsieur Guy CASTINEL en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du cabinet Grant Thornton et de nommer le cabinet FIPROVEX, représenté par Monsieur Manuel IBANEZ, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du cabinet A.M.O. Finance pour une période de six exercices, qui prendrait fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

8. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

13^{ème} résolution

Nous vous rappelons qu'en dernier lieu l'Assemblée Générale dans sa délibération du 9 juin 2015 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante, a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, autorisation pouvant être utilisée en vue de :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 8 décembre 2016.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix-huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Trente-Cinq (35) euros et le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de ladite autorisation ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2015, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2015, la Société disposait en actions propres de 32 747 titres contre 31 106 au 31 décembre 2014.



Nous espérons que ces propositions vous agréent et que vous voudrez bien en conséquence approuver le texte des résolutions soumis à votre vote.

Fait à Marseille le 15 avril 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

***Texte des projets de résolutions proposées à
l'assemblée générale ordinaire annuelle et
extraordinaire du 6 juin 2016***

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION *(Examen et approbation de la refonte intégrale des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration exposant les motifs d'une telle refonte des statuts de la Société, décide d'approuver la refonte intégrale des statuts de la Société et décide, en conséquence, d'adopter article par article, puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts de la Société, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal.

DEUXIEME RESOLUTION *(Pouvoirs en vue des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION *(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, qui se traduisent par un bénéfice de 803 686,25 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle approuve également le montant des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés hors provisions pour risques et pour dépréciation, s'élevant à 32 504 euros, dont 23 587 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 du CGI.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, qui se traduisent par un résultat net part du Groupe de 5 143 693 euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

CINQUIEME RESOLUTION *(Affectation du résultat de l'exercice 2015 et fixation du dividende)*

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant de 803 686,25 euros de la manière suivante :

- Dividende 803 686,25 euros

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 161 238,55 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 964 924,80 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le nombre d'actions à rémunérer étant de 8 041 040, le dividende net global est de 0,12 euro par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 22 juin 2016.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	2012	2013	2014
<i>Nombre d'actions rémunérées</i>	8 041 040	8 041 040	8 041 040
<i>Dividende net par action</i>	0,275 €	0,13 €	0,18 €
<i>Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice</i>	25,41 €	23,19 €	18,56 €

SIXIEME RESOLUTION (*Approbation des conventions réglementées visées par les articles L.225-138 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

SEPTIEME RESOLUTION (*Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'allouer, au titre de l'exercice 2015, une somme de 180 000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

HUITIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Florence ARNOUX*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Florence ARNOUX vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Madame Florence ARNOUX dont le mandat est renouvelé accepte le renouvellement de ses fonctions et déclare qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à celle-ci.

NEUVIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINRA*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de la société FINRA, ayant pour représentant permanent Monsieur Régis ARNOUX, vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Régis ARNOUX, représentant permanent de la société FINRA dont le mandat est renouvelé accepte le renouvellement des fonctions d'administrateur de la société FINRA et déclare qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à celle-ci.

DIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sophie LE TANNEUR)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Sophie LE TANNEUR vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Madame Sophie LE TANNEUR dont le mandat est renouvelé accepte le renouvellement de ses fonctions et déclare qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à celle-ci.

ONZIEME RESOLUTION *(Nomination de la société YLD Conseil en tant qu'administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018, la société YLD Conseil, société en cours d'immatriculation, dont le représentant permanent est Monsieur Yves-Louis DARRICARRERE.

DOUZIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants)*

Renouvellement du mandat du cabinet SYREC, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet A.E.C.C. Gilbert Caulet, Co-Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prenant acte que le mandat du cabinet SYREC, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et celui du cabinet A.E.C.C. Gilbert Caulet, Co-Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six (6) ans, qui prendra fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Non renouvellement du mandat du cabinet Grant Thornton, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet A.M.O. Finance, Co-Commissaire aux Comptes suppléant et nomination du cabinet PKF AUDIT CONSEIL en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes titulaire et nomination de la société FIPROVEX en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prenant acte que le mandat du cabinet Grant Thornton, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et celui du cabinet A.M.O. Finance, Co-Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de ne pas renouveler leurs mandats, et décide de nommer en remplacement :

- En qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire :
Le cabinet PKF AUDIT CONSEIL, domicilié 17 boulevard Augustin Cieussa, 13007 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 343 276 580, représenté par Monsieur Guy CASTINEL
- En qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant :
Le cabinet FIPROVEX, domicilié 45, cours Gouffé 13006 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 327 468 252, représenté par Monsieur Manuel IBANEZ

pour une période de six exercices, qui prendra fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

TREIZIEME RESOLUTION *(Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- **autorise** le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du Règlement Européen du 22 décembre 2003 n°2273/2003, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des instructions du Règlement Européen du 22 décembre 2003 n°2273/2003, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des instructions d'application ;
- **décide** que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable,
- **décide** que l'autorisation pourra être utilisée en vue de :
 - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
 - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,
- **décide** de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 35 euros, avec un plafond de 14 071 820 euros compte tenu des titres déjà détenus, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation,
- **prend acte** de ce que le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente résolution ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions,
- **décide** que ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris, dans les limites permises par la réglementation applicable, en période d'offre publique sur les titres de la Société,
- **donne tous pouvoirs** au Conseil, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats de liquidité, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations, et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIEME RESOLUTION *(Pouvoirs en vue des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Ordinaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « provisions et autres passifs à long terme » de l'annexe relatif à la société algérienne CNA.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation périodiques sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction et à apprécier les procédures mises en place pour réaliser ces prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société C.I.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les titres de participation ont été évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables retenues par la direction, nous avons examiné les éléments pris en considération pour la détermination de la valeur actuelle des titres et notamment l'appréciation des perspectives. Nous avons procédé, sur la base des informations disponibles à ce jour, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. CIS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Catering International & Services et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernance d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Contrat de bail à usage de bureaux entre la société CIS et la SCI BORELY.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant de la SCI BORELY.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2015, votre société a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la SCI BORELY. Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 9 333 € de loyers hors charges.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Bail consenti pour 12 ans aux conditions financières indiquées ci-dessus.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Contrat de bail à usage d'habitation entre la société CIS et la SCI MONCEAU.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant de la SCI MONCEAU.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 7 février 2014, votre société a conclu un contrat de bail à usage d'habitation avec la SCI MONCEAU, moyennant un loyer mensuel de 4 500 € hors charges. Cet appartement servira d'appartement de fonction à Madame Florence Arnoux, à titre d'avantage en nature. Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 54 000€ de loyers hors charges.

2/ Convention de collaboration entre les sociétés CIS et Financière Régis Arnoux dans le cadre de la croissance externe et du développement des activités de CATERING INTERNATIONAL & SERVICES.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS Financière Régis Arnoux.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, votre société a conclu une convention de collaboration avec la société Financière Régis Arnoux SAS. Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 253 000 € hors taxe d'honoraires.

3/ Convention de prestation de services entre la société CIS et Madame Frédérique SALAMON.

- Personne concernée

Madame Frédérique SALAMON, membre du Conseil d'Administration de CIS.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013, votre société a conclu une convention de prestation de services avec Madame Frédérique SALAMON. Dans le cadre de cette convention, Madame Frédérique SALAMON intervient en qualité de consultante auprès du Président notamment en matière de stratégie de développement du Groupe et d'analyse des opportunités de croissance externe. Au titre de l'exercice 2015, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 85 800 € hors taxe d'honoraires.

4/ Convention de prestation de services entre les sociétés CIS et MARINE FIRMINY.

- Personne concernée

Société MARINE FIRMINY, membre du Conseil d'Administration de CIS.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013, votre société a conclu une convention de prestation de services avec la société MARINE FIRMINY. Dans le cadre de cette convention, la société MARINE FIRMINY apportera à votre société son assistance commerciale et technique en vue du développement et de la diversification des activités de votre société vers les services aux forces armées
Cette convention n'a pas eu d'effet en 2015.

Fait à Marseille, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Catering International & Services désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie du rapport de gestion intitulée « Note Méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie du rapport de gestion intitulée « Note Méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations, relatives à la répartition des salariés par sexe et par âge ; aux embauches et licenciements ; à absentéisme ; au bilan des accords collectifs ; aux maladies professionnelles ; à la consommation d'eau et à l'approvisionnement en fonction des contraintes locales ; à la consommation d'énergie, aux mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et aux recours aux énergies renouvelables ; aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, qui ne sont présentées que sur un périmètre limité tel que mentionné dans la note méthodologique.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 21% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de l'absence des informations mentionnées dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Marseille, le 15 avril 2016

L'un des Commissaires aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Lionel Hatet
Associé

Alban Audrain
Associé

³ **Informations quantitatives sociales** : effectif moyen total et répartition des effectifs par sexe, par âge et par zone géographique ; embauches, départs et licenciements ; salaires moyens mensuels des employés locaux par zone géographique ; taux d'absentéisme ; taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail ; nombre total d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : consommation d'eau ; consommation d'électricité ; émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité et aux transports.

Informations qualitatives : charte éthique intégrée dans le système de management ; actions mises en place pour garantir la sécurité des équipes ; nutrition et équilibre alimentaire.

⁴ France, Brésil, Kazakhstan

Responsable du Rapport Financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et des principales transactions entre parties liées, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration